



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CONTRAT DE RELANCE  
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE  
DU PAYS HAUT LANGUEDOC VIGNOBLES**

**2021 - 2026**





ENTRE

L'ÉTAT,

représenté par M. Hugues MOUTOUH, Préfet de l'Hérault

d'une part

ET

LE PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

représenté par M. Jean ARCAS, Président du Syndicat Mixte du Pays Haut  
Languedoc et Vignobles

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes détaillées dans le présent contrat, mais également par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement des territoires limitrophes. Le CRTE doit dès lors offrir un cadre pour la conduite d'actions communes de coopération autour des enjeux qui dépassent le territoire pour lequel il est signé. Ces actions peuvent notamment concerner les domaines des mobilités, du logement, de l'emploi, de la culture, du tourisme, des loisirs, de la protection des espaces naturels et agricoles, du développement économique.

### Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation croisée au suivi des dossiers structurants à l'échelle territoriale pertinente...

## ARTICLE 1 - **Objet du contrat**

Les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

### **Les CRTE s'inscrivent**

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles a souhaité s'engager dans une démarche de contractualisation.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique décline par orientation stratégique, des objectifs opérationnels pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## ARTICLE 2 – **Ambition du territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles**

Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles se situe dans la partie ouest du département de l'Hérault. Il a pour frontières le département de l'Aude avec qui il partage le secteur du Minervois et les départements du Tarn et de l'Aveyron. Au sud, il est limité par les deux agglomérations de Narbonne et de Béziers.

On peut y accéder par les autoroutes A9 (axe Montpellier – Barcelone) au sud et A75 (axe Millau – Béziers) à l'est. L'ensemble des infrastructures (aéroports, liaison TGV ou autoroutes) se trouvent à 45 mn du point le plus éloigné du territoire.

Le territoire couvre un tiers du département de l'Hérault. Il constitue l'un des derniers territoires ruraux du département. Entre montagne au nord et plaine au sud, il offre une mosaïque de paysages et une richesse géologique exceptionnelle en regroupant sur sa seule superficie tous les gradins d'un amphithéâtre languedocien ; il en est ainsi un véritable condensé comme une fenêtre sur le Languedoc.

Le territoire regroupe onze unités paysagères dont trois principales (les plaines, les collines et la montagne et les contreforts). L'axe paysager « la montagne et les contreforts » représente 75 % du nombre des communes. Le territoire ne descend pas jusqu'à la Méditerranée. Sur la marche inférieure, la plaine a toujours offert le double avantage de sols fertiles et d'une circulation aisée. La voie Domitienne effleure les communes les plus méridionales.

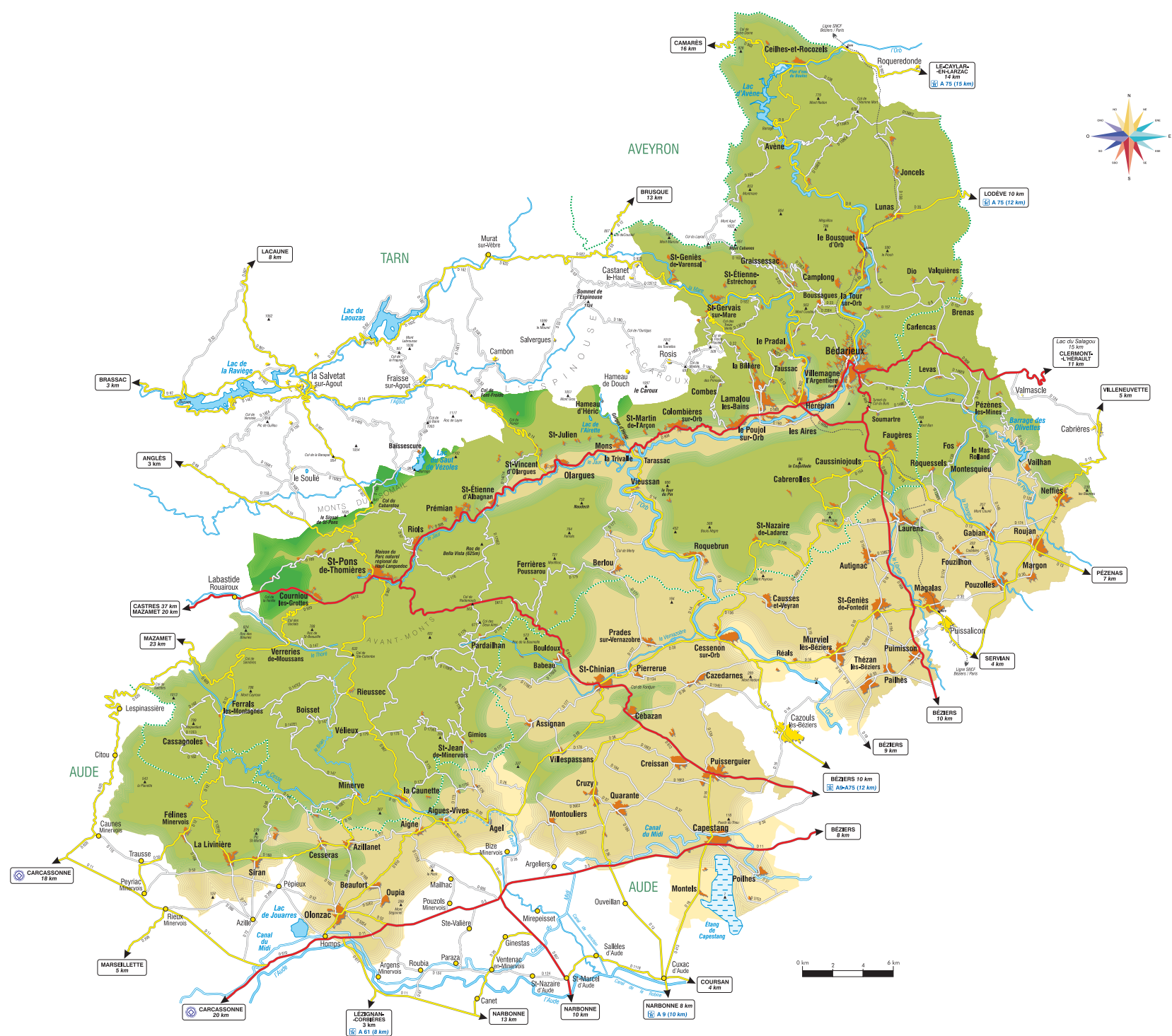
Le Canal du Midi en traverse cinq. Les plateaux calcaires couverts par la garrigue ou schisteux occupés par le maquis, mais troués de bassins cultivés, constituent le palier intermédiaire. Aussi, malgré des conditions naturelles parfois difficiles, ce territoire a été très tôt structuré par les voies de communications et un réseau hiérarchisé de petites unités urbaines et de villages aux trames denses. Hérité du Moyen Age, l'habitat se concentre en gros villages fortifiés dont les centres anciens en portent encore l'empreinte.

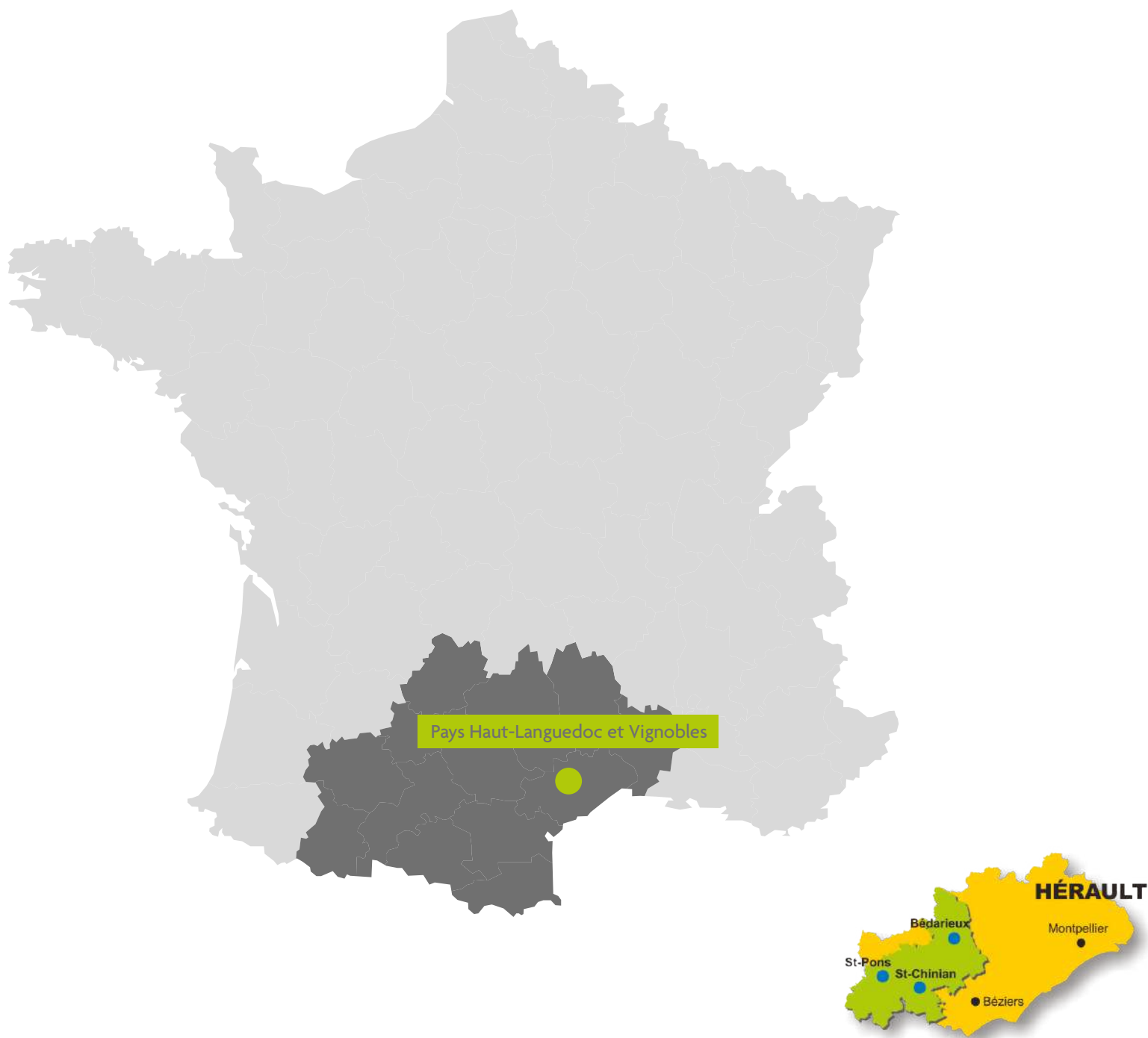
Deux facteurs sont déterminants dans l'histoire locale et ont fortement contribué à façonner ce pays : le développement artisanal et industriel dans les Hauts Cantons et l'avènement de la viticulture dans la plaine.

Les Hauts Cantons se sont toujours distingués par leurs productions agricoles spécifiques (bois, châtaignes...) et, plus encore, par l'existence d'une longue tradition artisanale et industrielle qui se fonde sur quelques activités (l'extraction et le travail du marbre, la fabrication du verre, l'industrie textile, l'extraction du charbon).

Au XIXe siècle, la plaine se voue à la viticulture de masse, d'abord dans l'euphorie d'un véritable Eldorado, puis en proie à des difficultés croissantes. C'est le temps des « châteaux » à l'image du Bordelais, puis des caves coopératives. Dans les centres anciens, un placage viticole vient recouvrir la vieille trame médiévale.

Aujourd'hui, le territoire se caractérise par une grande richesse et diversité patrimoniale : paysages, sites historiques, édifices culturels, architecture traditionnelle languedocienne, domestique ou agricole, patrimoine vernaculaire, hydraulique, artisanal ou industriel.





## 2.1 ORGANISATION TERRITORIALE

Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles constitue une entité physique, géographique et économique homogène, sous-tendue par la présence permanente du vignoble, véritable fil rouge de l'histoire et de l'activité de la société rurale locale. Notre territoire de projets est déterminé par son profil physico-socio-économique, lié au droit fil des paysages de vignobles, de la plaine aux coteaux et à la montagne : c'est une entité effective modelée par une activité séculaire, qui demeure aujourd'hui le vecteur fort de l'économie rurale. L'identité viticole est ici historiquement et socialement garante de la cohérence et de l'homogénéité du territoire agricole.

La diversité des sites, des paysages, la force des cultures, des patrimoines, la richesse de la gastronomie, des appellations vigneronnes et des produits du terroir font notre identité, notre spécificité, notre typicité.

Cette démarche sociale, économique et environnementale est une valeur ajoutée à l'offre actuelle ; un moyen opérationnel pour renforcer et générer la compétitivité équilibrée du territoire.

Forts de ces potentialités mais conscients des menaces qui pèsent sur le Haut Languedoc et Vignobles, les élus et les acteurs du Haut Languedoc et Vignobles ont décidé de s'organiser en mutualisant atouts et moyens, depuis plus de 15 ans, autour d'une structure de réflexion, d'animation et de coordination en créant le Syndicat mixte.

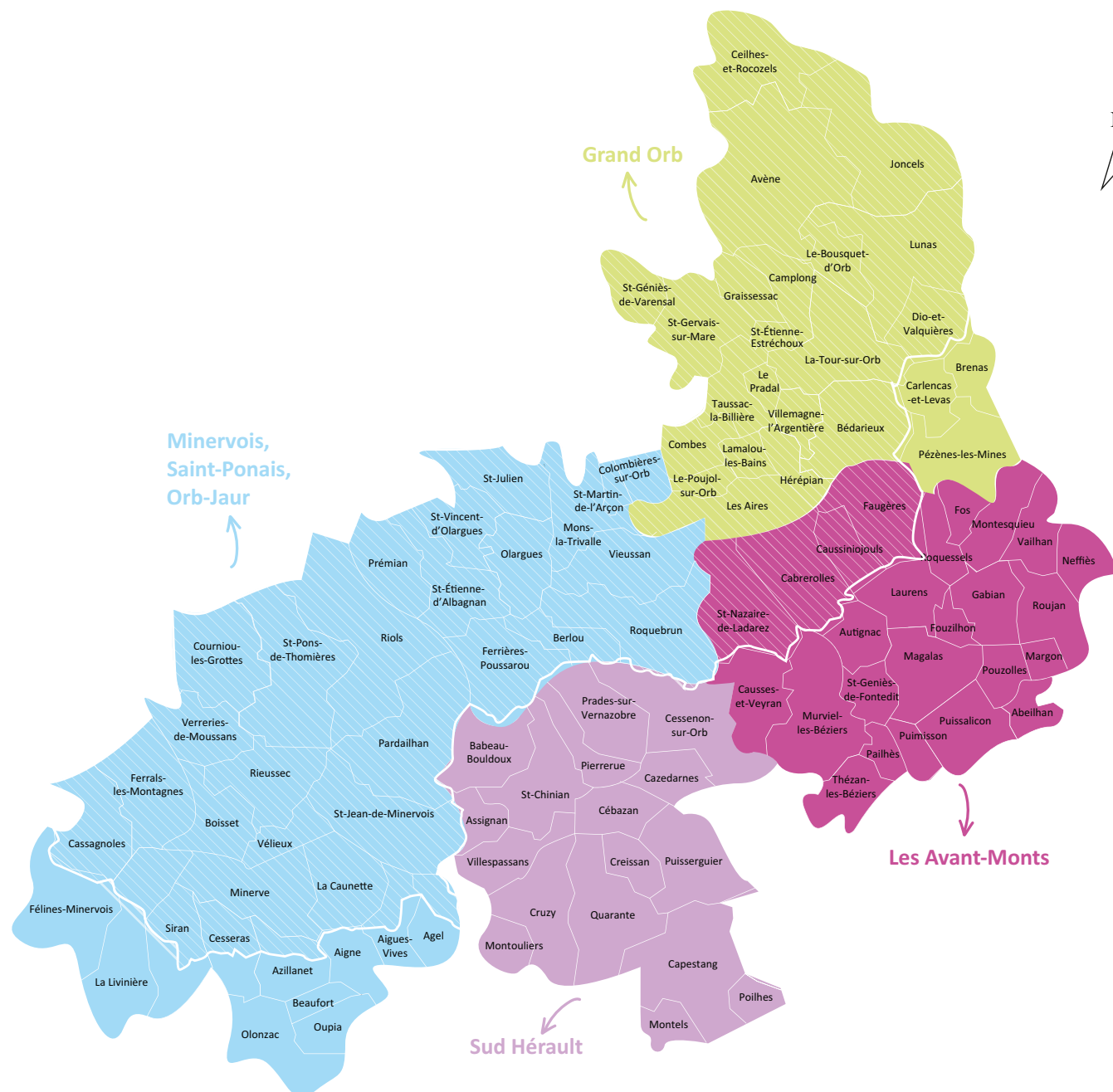
Résultat de l'évolution récente de l'organisation territoriale locale, le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est aujourd'hui composé de 102 communes et couvre un tiers du département de l'Hérault. Avec une population de 79 760 habitants (source Insee 2018) et un territoire de 1 912 km<sup>2</sup>, la densité moyenne est de 41,6 hab./km<sup>2</sup>, plus faible que la moyenne régionale (80,2 hab./km<sup>2</sup>) et départementale (198 hab./km<sup>2</sup>).

Il est structuré en Syndicat Mixte ouvert, qui comprend les quatre Communautés de communes et le Conseil départemental de l'Hérault.

Les quatre Communautés de communes regroupées dans le Pays sont les suivantes :

- Grand Orb
- Du Minervois au Caroux
- Les Avant-Monts
- Sud Hérault.

Cinquante-six communes sont également intégrées au périmètre du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, qui est à cheval sur les deux départements de l'Hérault et du Tarn et sur la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.



## 2.2 AMBITION DU TERRITOIRE

Dans un contexte de communes rurales majoritaires à l'échelle du périmètre du CRTE (plus de la moitié des communes ont moins de 500 habitants et représentent moins de 20% de la population totale du Pays), une part importante de la population se retrouve en déficit de services à la population (services publics ou activités de services). La tendance globale (évolution structurelle) de vieillissement de la population et d'augmentation des populations précaires génère des difficultés en la matière. Ces évolutions structurelles ont également une incidence sur le parc de logement et la capacité de nos populations à entretenir et rénover l'habitat ancien, parfois dégradé, de nos centres-villes. La cohésion sociale s'inscrit ainsi au centre de nos préoccupations.

Bâtir un cadre de vie durable, faisant face à l'évolution de la demande et des besoins relatifs au logement nous apparaît être une priorité. Il s'agit d'accompagner la rénovation du bâti existant et de lutter contre la précarité énergétique. Ce travail, en synergie avec l'amélioration énergétique inscrite ci-avant, doit permettre à nos villes et villages d'offrir des logements



adaptés aux aspirations et aux besoins des populations et ainsi limiter la vacance bien présente. Avec 11,3% de logements vacants, catégorie qui touche principalement les logements centraux, il est nécessaire d'être en mouvement sur le sujet. Les situations régionale et départementale en la matière sont respectivement de 8,4% et 7,3% de taux de vacance en 2018.

Indéniablement, notre territoire se doit ensuite d'assurer la qualité et l'accessibilité de nos habitants à une offre de service. L'analyse des « regards statistiques sur les dimensions du bien-être en Occitanie » permet de mettre en exergue un niveau d'accès moyen à faible pour trois de nos quatre bassins de vie vécus présents à l'échelle du territoire du Pays. Le bassin de vie vécu du Haut-Languedoc se positionne même en avant-dernière place du classement à l'échelle de la grande Région.

Aussi, rappelons que l'indice de vieillissement du territoire suit la dynamique nationale. Les enjeux de ce vieillissement doivent être anticipés, aussi bien en matière de logements que de services à la population. L'augmentation de la population précaire se traduit notamment par un taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) qui s'élève à 19%, légèrement inférieur au taux du département (19,7% en 2021) mais sensiblement supérieur à la donnée nationale. Ces données nous confortent dans la nécessité de mener une politique d'action et de cohésion sociale ambitieuse.

Cette dernière passe ensuite par la création de lien social, le développement de ce qui fait « société ». Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est un des derniers territoires ruraux du département de l'Hérault. Son histoire locale décèle une richesse infinie qu'il est important de connaître et de transmettre. L'affirmation de l'identité culturelle du territoire passe par une production artistique diversifiée qui devra faire écho à l'identité patrimoniale des communes et territoires qui composent le Pays. La sensibilisation des populations (touristiques, nouvellement arrivées sur le territoire), à travers des thèmes porteurs de sens pour nous, doit permettre de perpétuer notre identité, de la transmettre aux générations futures et de la faire connaître auprès du plus grand nombre.

Outre l'aspect culturel, une attention particulière devra être portée en direction de la jeunesse.

Également, la politique de santé nous anime au quotidien et le contexte social de notre territoire oblige à nous préoccuper fortement de cette thématique. En effet, sans être alarmiste, notons que « l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes » est légèrement inférieures à la moyenne nationale avec 3,6 consultations par ans contre 3,9 en France. Les données en matière d'accessibilité aux soins (temps d'accès et type de service) démontrent une forte disparité territoriale qu'il est nécessaire de gommer progressivement.

L'économie du territoire repose sur près de 6 000 établissements, repartis sur les principaux bourgs, et intensifiant leur présence près des axes routiers et de l'agglomération biterroise. Le tissu économique est marqué par la présence de nombreuses entreprises de moins de 10 salariés, et 78% d'entreprises n'ont pas de salariés. Si ce tissu tend à se renouveler, le taux de création d'entreprises reste modéré, inférieur à la moyenne régionale.

Les acteurs économiques du territoire (entreprises, administrations, associations, mais aussi établissements scolaires) offrent près de 20 250 emplois, avec des effets de polarisation sur Bédarieux, Lamalou-les-Bains, ou encore Saint-Pons-de-Thomières. Chiffre inquiétant, l'indice de concentration d'emplois diminue : pour 100 actifs habitant sur le territoire, seulement 70 y travaillent, ce qui signifie d'un tiers des actifs quitte le territoire pour aller travailler. Et cette tendance s'accroît depuis le début des années 2000.

Les dynamiques de créations d'entreprises ou d'emplois restent relativement atones au global (tous secteurs confondus). Notons cependant que des activités comme le commerce ou l'emploi associatif se développent, à l'instar du secteur de la construction et de l'immobilier qui déclinent.

L'agriculture représente près de 6 % des emplois (contre 2,6 % en région). Avec plus de 1 100 emplois équivalents temps plein, c'est un secteur qui pèse toujours dans l'économie locale. Faisant face à des enjeux de déprise agricole, de changement climatique, le secteur est en mutation depuis de nombreuses années.

Le tourisme est aussi une filière importante, sur territoire aux multiples destinations : oenotourisme, patrimoine, thermalisme, activités de pleine nature, fluvial.

Un constat fort, valable pour la très grande majorité du tissu économique, est le rôle que jouent les ressources naturelles et patrimoniales dans l'économie du territoire. Les grandes filières touristiques, économiques et alimentaires s'appuient toutes sur la valorisation de ces ressources et cette orientation consiste à poursuivre ses efforts, tout en assurant une valorisation à impacts positifs pour l'environnement.

Par ailleurs, afin d'amplifier les projets à fort impact (social, économique, environnemental), de diversifier et de dynamiser l'économie locale, un travail particulier permettra d'accentuer les dynamiques d'innovation.

Le cadre de vie est un thème fort et partagé par l'ensemble des communes et communautés de communes qui composent le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Il croise des enjeux du quotidien pour les habitants (logement, déplacement) avec des enjeux environnementaux stratégiques à l'échelle du territoire (eau et déchets). Nous désirons ce cadre de vie durable, inscrit dans les politiques de transition écologique actuelles.

**Les actions envisagées prennent naissance dans plusieurs constats issus des travaux préparatoires à la formalisation des orientations stratégiques. A titre d'illustration, nous pouvons mentionner que notre territoire fait face à :**

- Un parc de logements vieillissant (notamment dans nos cœurs de villes et villages), faisant supporter un poids conséquent en matière de précarité énergétique et donc de facture énergétique à une frange importante de notre population ;
- Des équipements vieillissants ne répondant pas aux dernières normes de performances énergétiques ;
- Une très forte dépendance à la voiture individuelle et à l'autosolisme ;
- Une ressource en eau mise sous pression ;
- Une gestion des déchets à optimiser et améliorer.

Sur la base de ces constats, des thèmes forts ressortent du projet de territoire que nous avons travaillé dans le cadre du CRTE.

**Une politique énergétique ambitieuse.** Les élus de notre territoire sont également engagés dans une volonté d'apporter des solutions diversifiées et plus durables aux besoins de mobilité. Nos habitants sont trop dépendants de la voiture individuelle. A titre d'exemple, les flux domicile-travail se font pour 82,8% en voiture sur notre territoire (périmètre CRTE) contre 70,5% à l'échelle nationale.

Pour cela les communautés de communes ont impulsé une dynamique ambitieuse à travers la stratégie TEPOS «Territoire à Energie Positive». Ainsi, les acteurs du territoire sont accompagnés dans l'émergence des projets permettant de réduire la consommation d'énergie territoriale et de développer les énergies renouvelables tout en veillant à l'intégration des enjeux environnementaux et paysagers locaux.

Enfin, le développement durable de notre territoire doit trouver écho dans la gestion de notre ressource en eau mais également dans une gestion optimisée des déchets produits par l'activité de l'Homme. Les études et données de 2017 donnent un déficit net d'étiage d'environ 85 000 m<sup>3</sup> sur l'Orb, 46 000 m<sup>3</sup> sur la Mare, 323 000 m<sup>3</sup> sur le Jaur et 479 000 m<sup>3</sup> sur le Vernazobres (cf SAGE Orb-Libron). Le sujet de la ressource en eau (capacité d'exhaure) concerne un grand nombre de nos communes et intercommunalités.

Concernant les déchets, il est important d'engager des actions afin de participer à l'effort que doit effectuer le département de l'Hérault pour baisser sa production de Déchets Ménagers et Assimilés dont le chiffre, en 2017, est supérieur à la moyenne régionale (667 kg/hab/an contre 620 à l'échelle de l'Occitanie).

Le territoire a connu un fort exode rural des années 30 au début des années 70, avec une perte de près de 35% de population (passant de 95 000 à 65 000 habitants). Puis, s'en est suivie une période de 30 ans de stagnation jusqu'au début des années 2 000, date à laquelle la population s'est accrue de nouveaux pour dépasser les 80 000 habitants à ce jour.

Au-delà du chiffre global, il est intéressant de regarder les profils par âge et leur évolution. Ainsi, à l'instar des moyennes nationales, la part des 15-29 ans chute depuis les années 90, et celle des plus de 30 ans tend à augmenter. Notons que, cette part des « séniors » est, depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, supérieure de plus de 25 à 30 % à la moyenne nationale.

Le projet territorial prévoit de renforcer les actions en matière d'attractivité territoriale, pour éviter un déclin démographique, pour enclencher des dynamiques entrepreneuriales, ainsi que pour accompagner les revitalisations de centre bourgs.

La politique d'attractivité consiste à proposer une offre territoriale qui répond aux besoins des grandes catégories d'acteurs, en vue de les attirer, de les faire rester, de leur donner envie de revenir. Plusieurs « cibles » sont concernées : les entreprises, les touristes, les habitants, les profils à recruter etc... Notons qu'il est possible d'affiner ces cibles : par exemple, la cible « jeunes » (jeunes scolarisés, jeunes actifs) est particulièrement ressortie des travaux menés lors de l'élaboration du diagnostic du territoire et de la concertation citoyenne associée. Certaines cibles sont très souvent reliées : par exemple, attirer un médecin nécessite de travailler sur des opportunités professionnelles et sur des opportunités de vie sur le territoire.

### ARTICLE 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire « **POUR UN TERRITOIRE DURABLE, RURAL, ATTRACTIF, DYNAMIQUE, ET INCLUSIF** ».

## ORIENTATION 1 - AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE DU TERRITOIRE

- **Objectif stratégique 1.1 : Bâtir un cadre de vie durable**
  - Objectif opérationnel : proposer un habitat et des aménagements urbains et attractifs
  - Objectif opérationnel : développer un habitat contribuant à la revitalisation des centres anciens
  - Objectif opérationnel : accompagner les politiques d'aménagements urbains
- **Objectif stratégique 1.2 : Assurer la qualité et l'accessibilité de l'offre de services aux populations**
  - Objectif opérationnel : améliorer et renforcer les services de proximité pour tous les publics
  - Objectif opérationnel : travailler sur l'intégration sociale des publics en difficulté
  - Objectif opérationnel : rendre le numérique accessible à tous, développer des e-services utiles à la population
- **Objectif stratégique 1.3 : Créer du lien social, faire société**
  - Objectif opérationnel : mener une politique globale coordonnée, innovante en direction de la jeunesse
  - Objectif opérationnel : renforcer la médiation culturelle, sociale, citoyenne
  - Objectif opérationnel : structurer l'offre en équipements culturels et sportifs
  - Objectif opérationnel : affirmer l'identité culturelle du territoire
- **Objectif stratégique 1.4 : Vivre en bonne santé**
  - Objectif opérationnel : développer et renforcer les services de prévention et de proximité
  - Objectif opérationnel : améliorer l'accès aux soins par le biais de la télémédecine
  - Objectif opérationnel : maintenir et renforcer les soins de premiers recours et la prise en charge des urgences
- **Objectif stratégique 1.5 : Renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires (politique de la ville)**
  - Objectif opérationnel : intervenir en soutien d'actions associatives ou institutionnelles, projets urbains et économiques
  - Objectif opérationnel : soutenir les structures favorisant l'inclusion et l'insertion sociale
  - Objectif opérationnel : consolider et développer les actions à destination de la jeunesse
  - Objectif opérationnel : capitaliser sur l'expérience de ce dispositif pour en tirer des projections pour la jeunesse

## ORIENTATION 2 – VALORISER LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES LOCALES ET FAVORISER L'INNOVATION RURALE

- **Objectif stratégique 2.1 : Faire émerger et soutenir des projets économiques impactant**
  - Objectif opérationnel : soutenir les filières économiques locales
  - Objectif opérationnel : accompagner les projets économiques structurants et les projets collectifs (publics/privés)
  - Objectif opérationnel : organiser la reprise des entreprises
  - Objectif opérationnel : favoriser l'économie circulaire
- **Objectif stratégique 2.2 : Accompagner la transition du monde agricole**
  - Objectif opérationnel : favoriser le maintien et le renouvellement des agriculteurs ; accompagner à l'installation (notamment des jeunes) et à la reprise des exploitations
  - Objectif opérationnel : accompagner l'innovation et la diversification agricole
  - Objectif opérationnel : contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale
- **Objectif stratégique 2.3 : Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles**
  - Objectif opérationnel : promouvoir la connaissance et la recherche appliquée
  - Objectif opérationnel : sauvegarder, restaurer et promouvoir les patrimoines
  - Objectif opérationnel : animer, dynamiser et sensibiliser aux patrimoines
- **Objectif stratégique 2.4 : Consolider le tourisme et les loisirs**
  - Objectif opérationnel : consolider, développer, structurer une offre touristique de loisirs de qualité
  - Objectif opérationnel : promouvoir et mettre en marché l'offre touristique
  - Objectif opérationnel : accompagner la gestion et la fréquentation des sites sensibles

### ORIENTATION 3 – MAINTENIR ET RENFORCER UN CADRE DE VIE DURABLE

- **Objectif stratégique 3.1 : Etre exemplaire en matière de politique énergétique**
  - Objectif opérationnel** : réduire la facture énergétique territoriale et lutter contre la précarité énergétique en favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique
  - Objectif opérationnel** : accompagner la maîtrise de développement des équipements structurants contribuant à la transition écologique et énergétique
  - Objectif opérationnel** : informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques
- **Objectif stratégique 3.2 : Diversifier les solutions de mobilité, s'adapter aux besoins et décarboner une partie des déplacements sur le territoire**
  - Objectif opérationnel** : favoriser les mobilités douces partagées et collectives
  - Objectif opérationnel** : accompagner la transition énergétique de la flotte des véhicules
  - Objectif opérationnel** : encourager le développement des services de sobriété des déplacements et de démobilité
- **Objectif stratégique 3.3 : Anticiper la gestion de l'eau**
  - Objectif opérationnel** : travailler sur le renouvellement des rendements (régie)
  - Objectif opérationnel** : aider nos concitoyens à diminuer leurs consommations
  - Objectif opérationnel** : encourager de nouvelles pratiques agricoles pour une meilleure qualité de l'eau (EPTBOL)
  - Objectif opérationnel** : rechercher de nouvelles ressources sur le territoire et à long terme sécuriser notre alimentation en eau potable par un maillage intercommunal
- **Objectif stratégique 3.4 : Anticiper la gestion des déchets**
  - Objectif opérationnel** : réduire la production de déchets non valorisables
  - Objectif opérationnel** : adapter le financement du service public de collecte et traitement des déchets
  - Objectif opérationnel** : rénover et réhabiliter les équipements et structures de collecte

### ORIENTATION 4 – CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

- **Objectif stratégique 4.1 : Favoriser l'attractivité de nouveaux arrivants par des services dédiés**
  - Objectif opérationnel** : développement du numérique et attractivité économique
- **Objectif stratégique 4.2 : Consolider l'attractivité territoriale pour les entreprises, pour les salariés**
  - Objectif opérationnel** : faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique (notamment en réinvestissant des bâtiments ou des friches) et construire une nouvelle offre favorisant l'implantation et l'installation
- **Objectif stratégique 4.3 : Mener une démarche d'attractivité globale autour des thèmes forts et services du territoire**
  - Objectif opérationnel** : partager, mutualiser, voire développer des outils de promotion

#### ARTICLE 4 – Le plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### ORIENTATION 1 – AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LA COHÉSION SOCIALE DU TERRITOIRE

- **Objectif stratégique 1.1 : Bâtir un cadre de vie durable**
  - Objectif opérationnel : proposer un habitat adapté et attractif.** Il est nécessaire d'adapter le bâti et les logements aux usages et aux normes d'aujourd'hui. Nous soutenons par ailleurs la diversification des produits immobiliers (logements locatifs, logements sociaux) et des types d'accession, afin de répondre aux nouveaux besoins des habitants. Cela passe par des actions publiques avec la mise sur le marché de logements communaux, mais également par une attention particulière dans la rédaction des documents d'urbanisme et la formalisation des opérations d'aménagement. L'objectif est ainsi de favoriser l'installation durable de jeunes actifs, jeunes retraités, de familles avec enfants, en proposant une offre adaptée à chaque étape de leurs parcours résidentiels. Il est nécessaire d'accueillir au centre de nos villages des populations issues de catégories socio-professionnelles diverses et aux niveaux de revenus divers également afin de limiter la paupérisation de nos centres villages.
  - Objectif opérationnel : développer un habitat contribuant à la revitalisation des centres anciens.** En complément du point précédent, la revitalisation des centres anciens passe par la réduction de l'habitat indécemment et indigne au sein des centres villes des communes et villages du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le dispositif consiste à

sortir les ménages enfermés dans des situations difficiles en proposant des solutions adaptées. Chaque cas est un cas particulier qui demande une étude en lien avec un état d'urgence qui passe quelquefois par des temps de relogement. Au-delà de l'élaboration des dossiers, un accompagnement technique s'impose pour franchir les barrières du parcours des familles. Par des aspects réglementaires puissants, les situations de précarité peuvent s'atténuer.

**Objectif opérationnel : accompagner les politiques d'aménagement urbain.** On ne doit pas occulter les risques d'un urbanisme mal maîtrisé, une méconnaissance de certains propriétaires sur la valeur historique ou esthétique des biens, d'aménagements et de travaux abusifs ou maladroits. C'est pourquoi la valorisation patrimoniale ne peut s'envisager qu'à travers une politique ambitieuse de gestion de l'environnement dont l'atout majeur réside dans cet ordonnancement des patrimoines qu'ils soient naturels ou bâtis. Pour tendre vers des principes de bonnes pratiques ou pour accentuer des valeurs partagées, des actions fortes en matière d'appui pourraient s'orienter vers le soutien aux collectivités sur les politiques d'aménagement notamment en matière d'urbanisation.

L'attrait pour nos centres historiques passe par la qualité des logements mais pas seulement. Les espaces publics doivent monter en gamme, mettre en valeur notre patrimoine et offrir des espaces de vie qualitatifs aux résidents.

Afin de renforcer l'équilibre territorial, de mieux coordonner les actions qui visent à répondre aux besoins actuels et à venir (en matière de logements, d'espaces publics, d'activités, de services, d'équipements) et dans un objectif de développement durable, notre territoire s'est engagé dans le renforcement et la mise en cohérence de ses stratégies d'intervention, notamment par les politiques contractuelles portées sur nos centralités à travers les actions régionales et nationales : Bourg-Centre Occitanie (six communes déjà signataires et d'autres en devenir (comme Lamalou-les-Bains) et Petites Villes de demain avec cinq communes désignées par l'État dès la première phase de candidature (Saint-Pons-de-Thomières, Bédarieux, Olonzac, Saint-Chinian et Magalas).

Les actions mises en œuvre à travers ces politiques contractuelles concernent également le cadre de vie et la valorisation du patrimoine local à travers la rénovation des façades, de l'espace public ou encore les politiques commerciales des centres-villes. Toutes ces actions seront des leviers majeurs d'une politique globale pour un cadre de vie durable.

Le chantier en matière d'habitat et de revalorisation des centres anciens est important et s'inscrit dans la durée. Il s'appuie sur une diversité de déclinaisons opérationnelles combinant études, outils de planification et actions concrètes de mise en œuvre.

### Les leviers d'actions et les projets identifiés en termes d'habitat et d'aménagements urbains sont les suivants :

- ↳ Requalification et mise en valeur des centres anciens
- ↳ Aménagement et mise en valeur des entrées de villages
- ↳ Réhabilitation ou création de bâtiments communaux
- ↳ Enfouissement de réseaux
- ↳ Création de logements
- ↳ Étude pour définir les objectifs et programme d'intérêt général
- ↳ Étude d'aménagements urbains
- ↳ Les requalifications d'espaces publics
- ↳ La mise en œuvre du permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil
- ↳ Mise en œuvre des Opérations de Revitalisation du Territoire
- ↳ ...

#### • Objectif stratégique 1.2 : Assurer la qualité et l'accessibilité de l'offre de services aux populations

**Objectif opérationnel : améliorer et renforcer les services de proximité pour tous les publics,** afin de permettre aux habitants du territoire de disposer de l'ensemble des services dont ils ont besoins au quotidien. Ces services s'adressent aussi bien aux jeunes enfants (les moyens de gardes) et permettent aux familles de trouver un mode de vie équilibré entre la vie professionnelle et la vie personnelle, qu'aux personnes en perte d'autonomie qui doivent être aidées si nous souhaitons les garder au sein de notre territoire.

**Objectif opérationnel : travailler sur l'intégration sociale des publics en difficulté** par la mise en place d'un accompagnement dédié à la situation de chacun. Les thématiques d'actions portent sur la précarité, l'éloignement à l'emploi et l'insertion.

**Objectif opérationnel : rendre le numérique accessible à tous, développer des e-services utiles à la population :** continuer le développement du réseau et mettre en place les outils qui profitent de cette nouvelle technologie. Cela doit également faire l'objet d'un accompagnement à l'utilisation de ces nouveaux services ainsi que la mise en place de lieux d'accueils pour les personnes non équipées.

### Les leviers d'actions et les projets identifiés pour assurer la qualité et l'accessibilité de l'offre de services aux populations sont les suivants :

- ↳ Extension, agrandissement, construction de groupes scolaires, écoles, résidence seniors, mairies...
- ↳ Création d'écoles numériques
- ↳ Création, développement et amélioration des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse
- ↳ Développement et mise en réseau des France Services
- ↳ ...

- **Objectif stratégique 1.3 : Créer du lien social, faire société**

**Objectif opérationnel : mener une politique globale, coordonnée, innovante et reconnue en direction de la jeunesse,** par un accompagnement dédié mais également le développement de nouveaux équipements et structures.

**Objectif opérationnel : renforcer la médiation culturelle, sociale, citoyenne** afin d'œuvrer à l'épanouissement personnel à travers la pratique artistique, et offrir une culture de qualité accessible à tous.

**Objectif opérationnel : structurer l'offre en équipements culturels,** avec pour objectif principal d'amener la culture de qualité au plus proche des habitants et leur offrir des conditions d'accès abordables financièrement. La politique culturelle portée par le territoire vise à équilibrer l'offre sur le territoire et à se concentrer en priorité sur les secteurs en déficit. La mise en réseau des lieux culturels est un facteur de réussite du développement territorial.

**Objectif opérationnel : affirmer l'identité culturelle du territoire, en valorisant toutes les composantes du territoire :** l'histoire régionale avec ses paysages, son identité culturelle, ses produits du terroir et au travers d'une production artistique diversifiée est porteuse de sens. Il s'agit de favoriser la transmission du patrimoine immatériel ainsi que valoriser les richesses patrimoniales par la création artistique et faire de celle-ci l'écho de l'identité de notre territoire.

### Les leviers d'actions et les projets identifiés pour créer du lien social, faire société sont les suivants :

- ↳ Création de salles multi-activités
- ↳ Création de complexes sportifs (city park, court de tennis, boulodrome, pump track...)
- ↳ Programmations culturelles
- ↳ Structuration d'une offre muséale de qualité
- ↳ Création de tiers lieux citoyens et/ou associatifs
- ↳ Développement d'événementiels (en complément de la programmation culturelle)
- ↳ Création de Fab Lab
- ↳ Développement et mise en réseau d'Espaces de Vie Sociale
- ↳ Accompagnement des acteurs culturels du territoire
- ↳ ...

- **Objectif stratégique 1.4 : Vivre en bonne santé**

**Objectif opérationnel : développer et renforcer les services de prévention de proximité,** par un maillage efficient de l'offre en prévention et le développement de projets en prévention/promotion de la santé.

**Objectif opérationnel : améliorer l'accès aux soins par le biais de la télémédecine,** en profitant du développement numérique du territoire.

**Objectif opérationnel : maintenir et renforcer les soins de premiers recours et la prise en charge des urgences.** Dans la continuité du projet territorial de santé, le Pays s'est engagé aux côtés de l'Agence Régionale de la Santé dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS). Portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social, le Contrat Local de Santé est un outil de coordination transversal. Il articule les actions menées dans le cadre du Plan Stratégique Régional de Santé (PSRS) de l'Agence Régionale de la Santé et les actions résultant des démarches locales de santé. Les actions à mener doivent permettre de garantir l'égalité d'accès aux soins : organisation de la permanence des soins, regroupement des professionnels de santé, garantie de l'accès au soin avec une meilleure prise en charge des urgences.

**Les leviers d'actions et les projets identifiés pour développer et renforcer les services de soins et de prévention de proximité sont les suivants :**

- ↳ Mise en œuvre et animation d'un Contrat Local de Santé
- ↳ Mise en œuvre et animation d'un Conseil Local de Santé Mentale, permettant notamment d'améliorer les parcours de soins, de mener des actions de prévention en santé mentale et de promouvoir la santé mentale
- ↳ Accompagner les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et les dynamiques de soins coordonnés (CTPS) pour améliorer l'accès aux soins de premiers recours, favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire et développer des actions de prévention (dépistage des cancers, vaccination...)
- ↳ Développer des projets de prévention, de promotion et d'éducation à la santé sur les déterminants de santé, notamment en matière de santé environnement (alimentation, logement, qualité de l'air...) et de comportements favorables à la santé (activité physique, sport santé, prévention des addictions...)
- ↳ Mener un travail partenariat avec les caisses d'assurance maladie pour lutter contre le non recours aux droits
- ↳ Promouvoir un urbanisme favorable à la santé : cheminement piétonnier, développement des aires sportives sur les espaces verts...
- ↳ ...

• **Objectif stratégique 1.5 : Renforcer les politiques contractuelles à destination des quartiers prioritaires (politique de la ville)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la politique de la ville est portée par la Communauté de communes Grand Orb et porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination. La politique de la ville vise à agir sur le cadre de vie, sur le développement de l'économie et de l'emploi, sur la rénovation des logements, sur la cohésion sociale et afin d'intervenir de manière efficace dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et du sport.

**Objectif opérationnel : intervenir en soutien d'actions associatives ou institutionnelles, projets urbains et économiques.**

**Objectif opérationnel : soutenir les structures favorisant l'inclusion et l'insertion sociale.**

**Objectif opérationnel : consolider et développer les actions à destination de la jeunesse.**

**Objectif opérationnel : capitaliser sur l'expérience de ce dispositif pour en tirer des projections pour la jeunesse.**

**Les leviers d'actions et les projets identifiés pour développer et renforcer les services de prévention de proximité sont les suivants :**

- ↳ Requalification du quartier
- ↳ Création de logements
- ↳ Étude d'aménagements urbains
- ↳ ...

## ORIENTATION 2 – VALORISER LES RESSOURCES ÉCONOMIQUES LOCALES ET FAVORISER L'INNOVATION RURALE

- **Objectif stratégique 2.1 : Faire émerger et soutenir des projets économiques impactant**

**Objectif opérationnel : soutenir les filières économiques locales.** L'objectif est de poursuivre, voire d'amplifier des actions d'animation qui s'opèrent déjà à travers le travail des communautés de communes, du Pays, ou de leurs partenaires (comme les chambres consulaires ou le PNR). Plusieurs types de filières sont concernés.

En premier lieu, il est nécessaire de soutenir des projets collectifs s'appuyant sur la valorisation des ressources naturelles du territoire (marbre, bois, plantes). Ce travail consistera aussi à mener de la veille (stratégique, territoriale) et à s'inscrire dans les grands réseaux nationaux et régionaux qui œuvrent déjà sur ces sujets. Par ailleurs, il est essentiel de valoriser les espaces naturels, agricoles et forestiers par leur gestion cohérente, par la recherche de débouchés, et par la sensibilisation des publics.

Les activités économiques dites « de proximité » sont aussi à animer. Il s'agit des activités de commerces, de services, d'artisanat, et même de santé qui participent bien souvent aux dynamiques des cœurs de bourg et qui méritent d'être accompagnées sur le plan de la création, du développement, ou encore des actions collectives (comme les associations d'entrepreneurs).

L'accompagnement des filières passe aussi, pour les secteurs d'activités les plus importants, par des réflexions et des actions sur le plan des compétences locales. En effet, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences est un levier qui pourrait être actionné pour amplifier l'impact des politiques locales de l'emploi, pour faciliter l'insertion par l'activité économique, mais aussi pour réfléchir à l'évolution des compétences et à l'appareil de formation à développer sur le territoire.

**Objectif opérationnel : accompagner les projets économiques structurants.** La notion de « structurant » n'a pas vocation à concerner que des grandes entreprises. Il s'agit surtout de rechercher des impacts forts sur certains projets, et positifs pour le territoire (d'un point de vue économique, environnemental, social et/ou sociétal). Cette orientation ne s'interdit pas, au contraire, de faciliter la réalisation de partenariats publics/privés.

Pour ce faire, il est essentiel d'amener et de cultiver une culture de l'innovation sous toutes ses formes : technologique, sociale, sociétale, organisationnelle, en initiant des projets d'expérimentation. Ces projets peuvent être des projets entrepreneuriaux, associatifs, mais aussi des projets politiques de territoires ambitieux, innovants, confortant les axes de ce CRTE.

Si les acteurs publics peuvent avoir un rôle de catalyseur d'innovation, les entreprises doivent pouvoir être au cœur de la démarche. Cependant, sur un territoire rural, composé de nombreuses TPE, l'animation des réseaux d'entreprises est souvent la condition nécessaire à l'innovation collective.

**Objectif opérationnel : organiser la reprise d'entreprises.** L'âge des dirigeants d'entreprises tend à s'accroître et il est parfois compliqué de créer de nouvelles structures (le marché étant limité). Un fort enjeu réside dans la transmission et reprise des entreprises, tous secteurs d'activités confondus. Accompagné depuis de nombreuses années, l'objectif est de poursuivre les efforts faits en la matière, en travaillant avec le réseau des chambres consulaires. Au-delà de l'accompagnement du repreneur et du cédant, un travail en amont d'identification des opportunités de reprises, de communication auprès de potentiels repreneurs est à mener, et peut-être relié à la politique de marketing territorial (pour promouvoir des offres d'entreprises à reprendre).

**Objectif opérationnel : favoriser l'économie circulaire.** Enfin, sur un territoire à forts enjeux environnementaux, qui mise beaucoup sur ses ressources locales en termes de développement, nous souhaitons développer le champ de l'économie circulaire, en valorisant au mieux les matières rejetées ou non utilisées par les usagers du territoire (habitants, entreprises, collectivités, touristes ...).



**Les leviers d'actions et de projets pour soutenir les filières économiques locales et accompagner les projets économiques structurants sont les suivants :**

- ↳ Accompagnement et animation de la filière des plantes à parfum aromatiques et médicinales
- ↳ Appui au développement, la valorisation et la requalification de la ressource bois de châtaigniers (route du bois, bois énergie...)
- ↳ Création d'espaces de co-working
- ↳ Aménagement de locaux commerciaux
- ↳ Création d'un hôtel ou pépinières d'entreprises
- ↳ Requalifications et extension raisonnée des zones d'activités
- ↳ Reconversion des friches industrielles
- ↳ Travailler sur la vacance des locaux commerciaux
- ↳ Animation des acteurs économiques
- ↳ Veille sur la transmission / reprise d'entreprises viables
- ↳ Accompagnement des entreprises en difficulté
- ↳ Appui au développement de l'immobilier d'entreprises
- ↳ Identification et la valorisation des savoir-faire spécifiques
- ↳ ...

• **Objectif stratégique 2.2 : Accompagner la transition du monde agricole**

**Objectif opérationnel : favoriser le maintien et le renouvellement des agriculteurs.** L'agriculture, spécialement la viticulture, est une des composantes très forte du territoire. Elle fait face aujourd'hui à de nombreux défis. Le premier concerne son attractivité « métiers et vocations ». Nous souhaitons favoriser le maintien et le renouvellement des agriculteurs sur le territoire. D'une part pour continuer de faire vivre une économie « historique », et d'autre part, pour s'appuyer sur des nouveaux publics d'entrepreneurs et engager la diversification du tissu agricole (diversification des cultures, des modes de productions, des types de revenus). Cela implique un accompagnement spécifique à l'installation (notamment des jeunes) et à la reprise des exploitations. Les élus souhaitent aussi étudier, au cas par cas, les pistes de portage foncier pour l'installation de jeunes agriculteurs.

**Objectif opérationnel : accompagner l'innovation et la diversification agricole.** La diversification agricole sera en partie nécessaire, principalement pour des raisons climatiques. Cependant, même en renouvelant en partie le tissu entrepreneurial, elle implique un effort au sein de chaque exploitation, avec un accompagnement à structurer en matière d'innovation, d'expérimentation de nouvelles pratiques, de valorisation des techniques et procédés qui fonctionnent localement.

**Objectif opérationnel : contribuer au développement d'une alimentaire saine, de qualité et locale.** Enfin, toute action sur l'amont de la filière agricole n'a pas de raison d'être sans agissement sur l'aval. En mettant en œuvre le Projet Alimentaire Territorial, les élus du territoire souhaitent contribuer au développement d'une alimentation saine, de qualité et locale, tout en favorisant les débouchés économiques pour les producteurs locaux.

**Les leviers d'actions et de projets pour accompagner l'innovation et la diversification agricole sont les suivants :**

- ↳ Tiers lieux nourriciers
- ↳ Création d'une fromagerie pédagogique
- ↳ Étude pour la création d'un tiers lieu alimentaire
- ↳ Portage de terre pour les agriculteurs
- ↳ Mise en œuvre du schéma de développement agricole du Grand Site
- ↳ Valorisation des friches communales
- ↳ Maison des Technologies Paysannes
- ↳ Transmission des exploitations (portage foncier ou outils juridiques de mise à disposition des terres)
- ↳ Accompagnement des exploitations en difficulté
- ↳ ...

• **Objectif stratégique 2.3 : Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles**

Le territoire est reconnu pour sa grande richesse paysagère, urbaine et architecturale ; il est aussi riche en musées et espaces muséographiques... un capital patrimonial qu'il convient de préserver, de valoriser et de partager. Cette valorisation prend ici un accent particulier, dans la mesure où nous nous inscrivons dans une région en plein essor et nous devons affirmer notre identité. Si les patrimoines du territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles sont denses et diversifiés, ils sont néanmoins diffus et confidentiels. Trop souvent méconnus, mésestimés, ils sont finalement menacés...Le travail sur le patrimoine et la culture permet d'agir à la fois sur les questions de relance économique et de cohésion sociale et territoriale.

**Objectif opérationnel : promouvoir la connaissance et la recherche appliquée.** Le partenariat avec le monde universitaire est la clé de la réussite. Le travail de recherche permettra de consolider et de garantir le socle scientifique de notre action patrimoniale, il apporte une caution indispensable. Il s'agit donc principalement de recherche appliquée, s'appuyant sur un partenariat avec les universités mais également sur les écoles d'architecture. Le territoire doit se proposer comme laboratoire de recherche, terrain d'observation pour les chercheurs et les étudiants. Cette démarche permet de susciter l'innovation et d'attirer toujours plus de compétences sur le territoire

**Objectif opérationnel : sauvegarder, restaurer et promouvoir les patrimoines.** Dans cette valorisation, des sites « pilotes » mettent l'accent sur des opérations phares, visibles, attractives et mobilisatrices pour organiser ensuite une reconquête patrimoniale large, sur l'ensemble du territoire. Ces sites pilotes sont complétés par le maillage de sites d'accompagnement qui irrigueront le territoire des flux touristiques.

**Objectif opérationnel : animer, dynamiser et sensibiliser aux patrimoines.** La sauvegarde et la préservation passe par la dynamisation. Le patrimoine concerne un nombre d'acteurs fédérés à l'échelle du territoire. L'apport technique passe par la qualification, la structuration et la valorisation d'une offre patrimoniale pour répondre aux attentes des habitants. Par ailleurs, il conviendra de développer la médiation et la création d'outils de sensibilisation. L'objectif consiste à comprendre et connaître le patrimoine, maintenir les savoir-faire locaux, envisager que les techniques de mise en œuvre du patrimoine vernaculaire redonnent au patrimoine sa vraie place dans l'économie locale aussi bien en réhabilitation qu'en nouveaux usages...

**Les leviers d'actions et de projets pour promouvoir la connaissance des patrimoines, sauvegarder, restaurer et promouvoir les patrimoines sont les suivants :**

- ↳ Missions d'inventaires, de diagnostic (archéologiques, du bâti...)
- ↳ Réhabilitation de petits patrimoines : vernaculaire et/ou non protégé
- ↳ Travaux de restauration et mise en sécurité d'éléments patrimoniaux
- ↳ Mise hors d'eau d'équipements patrimoniaux majeurs
- ↳ Rénovation de musées et création d'espaces muséographiques thématiques
- ↳ Valorisation de l'offre muséale par le biais de publications
- ↳ Accompagnement des gestionnaires des musées du territoire (formations, journées d'études)
- ↳ Élaboration de projets scientifiques et culturels pour les musées bénéficiant de l'appellation « musées de France »
- ↳ Étude pour la mise en place d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine éclaté
- ↳ Élaboration d'un protocole de restauration et mise en valeur des villages
- ↳ Développement d'itinéraires culturels : tours, statue menhirs, ...
- ↳ ...

- **Objectif stratégique 2.4 : Consolider le tourisme & les loisirs, leviers de développement économique & d'attractivité territoriale**

**Objectif opérationnel : consolider et développer une offre touristique et de loisirs de qualité.** La qualité est le premier facteur déterminant pour le développement d'une activité touristique génératrice de valeur ajoutée dans l'économie locale. Sur le marché très compétitif du tourisme, le premier enjeu d'un territoire rural est de garantir au visiteur un haut niveau de satisfaction sur l'ensemble des services qui participent au séjour. Notre offre doit aussi évoluer pour être plus réactive, plus attractive et mieux segmentée. L'amélioration de la qualité reste le point d'entrée obligatoire du positionnement renforcé par les clés de lecture identitaire.

Elle passe par des actions à plusieurs niveaux : qualifier les acteurs, optimiser la qualification de l'offre d'hébergement, développer l'offre de sports et pleine nature, structurer l'offre oenotouristique, mettre en réseau l'offre de thermalisme et de bien-être, organiser et qualifier l'accueil touristique.

Particulièrement dans le cadre de ce CRTE, nous souhaitons impulser, susciter, soutenir et promouvoir des projets publics ou privés liés à l'éco-tourisme. A pointer la problématique de gestion des équipements, de leur amélioration, de leur mise en marché, leur évaluation et la maîtrise de la fréquentation.

**Objectif opérationnel : promouvoir et mettre en marché l'offre touristique.** Une politique de promotion, de communication et de commercialisation performante passe par la mise en place d'outils élaborés en concertation et répondant aux attentes des clientèles et des professionnels du territoire. Un accent particulier sera mis sur les TIC comme support de médiation. L'action passera par des démarches de promotion de la destination touristique, elle-même structurée autour d'une politique de marketing territorial. Cependant, au-delà du volet promotionnel, nous sommes persuadés que la valeur ajoutée réside dans la coordination, l'organisation et l'animation des projets touristiques.

**Objectif opérationnel : accompagner la gestion et la fréquentation des sites sensibles.** Le territoire, caractérisé par une mosaïque de paysages avec un éventail d'ambiances, a la chance de bénéficier de nombreux sites à forte valeur patrimoniale (paysagère, naturelle et culturelle) encore relativement préservés. Certains sites majeurs tels que le Grand Site autour de Minerve et de ses gorges, ou le massif du Caroux et les gorges d'Héric, le Grand Site Canal du Midi, Béziers présentent un réel intérêt pour le visiteur et font l'objet de mesures de protection et/ou de gestion. La forte attractivité de ces sites génère une fréquentation qui, en certaines périodes de l'année (saison estivale, week-ends) et sur certains secteurs plus ou moins fragiles (villages, espaces naturels), peut entraîner des problèmes de circulation, de stationnement, de dégradations, de nuisances tant pour les habitants que pour la biodiversité. De plus certains de ces sites méritent d'être aménagés et mis en scène dans le respect de l'esprit des lieux afin de donner à voir, écouter, sentir, apprendre et donner envie de revenir aux visiteurs... Il s'agira de réaliser et d'accompagner les opérations permettant une découverte sensible, approfondie, respectueuse et singulière de nos sites au travers d'aménagements d'espaces et d'itinéraires intégrés, adaptés, doux, et de qualité...

**Les leviers d'actions et de projets pour développer, structurer l'offre touristique et de loisirs de qualité sont les suivants :**

- ↳ Rénovation de gîtes
- ↳ Création d'aires de camping-cars
- ↳ Requalification de villages vacances
- ↳ Création d'activités santé, sport et bien-être en lien avec le thermalisme
- ↳ Implantation d'un village étape
- ↳ ...

**Les leviers d'actions et de projets pour accompagner et la gestion et la fréquentation des sites sensibles sont les suivants :**

- ↳ Création de passerelles
- ↳ Création et aménagement de pistes vertes
- ↳ Création de sentiers de randonnées pédestres
- ↳ Création et aménagements de parcs végétalisés
- ↳ Aménagement et équipement de ports
- ↳ Aménagement de chemins et d'accès aux sites naturels
- ↳ Mise en œuvre du schéma d'accueil et de découverte du Grand Site
- ↳ Opérations d'enlèvement d'épaves et de dépôts sauvages
- ↳ Aménagement d'aires de repos et d'accueil
- ↳ Aménagement d'aires points de vue et création de belvédères
- ↳ Mise en défend de vestiges archéologiques
- ↳ Création de cônes de vue,
- ↳ Mobilier pour l'accueil du public (signalétique d'interprétation)
- ↳ ...

## ORIENTATION 3 – MAINTENIR ET RENFORCER UN CADRE DE VIE DURABLE

- **Objectif stratégique 3.1 : Être exemplaire en matière de politique énergétique**

**Objectif opérationnel : réduire la facture énergétique territoriale et lutter contre la précarité énergétique en favorisant la sobriété et l'efficacité énergétique.** Cette politique nécessite la mise en œuvre d'actions en direction des propriétaires privés (occupants et bailleurs) mais également auprès des acteurs publics. Elle est le prolongement d'actions déjà menées à l'échelle du territoire pour rénover le parc bâtis anciens. Il s'agit notamment de continuer et renforcer les actions portées à travers le Programme d'Intérêt Général, le Guichet unique de la rénovation énergétique et le Conseil en Énergie Partagé.

**Objectif opérationnel : accompagner la maîtrise de développement des équipements structurants contribuant à la transition écologique et énergétique.** En effet, outre l'accompagnement à la réduction des consommations d'énergie, il est important pour nous d'engager une ambition renforcée sur l'amélioration de la performance environnementale et la construction de nouveaux équipements de production d'énergies renouvelables locales.

**Objectif opérationnel : informer, sensibiliser et mobiliser sur les enjeux environnementaux et climatiques.** Il s'agit alors de mener des actions de communication et de pédagogie, menées au plus proche des habitants et des publics jeunes. Rappelons que notre territoire est reconnu Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et (TEPOS) et que dans ce cadre-là, 23 projets ont déjà été accompagnés.

### Les leviers d'actions et de projets pour être exemplaire en matière de politique énergétique sont les suivants :

- ↳ Rénovation énergétique des bâtiments communaux (groupes scolaires, mairies, gîtes et logements communaux, salles polyvalentes...)
- ↳ Réduction de la pollution lumineuse et optimisation de l'éclairage public : travaux de rénovation, mise en conformité et nouveaux équipements (ampoules LED, candélabre solaire, régulateur d'intensité, etc.)
- ↳ Création d'une maison des énergies renouvelables et alternatives
- ↳ Mise en œuvre des Plans Climat-Air-Energie Territoriaux et suivi des actions
- ↳ Mise en place d'actions de communication et de temps d'animation à destination des acteurs du territoire : les nuits de la thermographie, les visites de sites démonstratifs, le jour de la nuit, ciné-débats, manifestations, etc.
- ↳ Réalisation d'un cadastre solaire
- ↳ Accompagnement et conseil à la rénovation énergétique des logements privés

- **Objectif stratégique 3.2 : Diversifier les solutions de mobilité, s'adapter aux besoins et décarboner une partie des déplacements du territoire**

**Objectif opérationnel : favoriser les mobilités douces, partagées et collectives,** en renforçant les infrastructures et en améliorant l'offre globale de mobilité. L'évolution des pratiques passe par des actions engagées et concrètes relatives aux transports en commun ferroviaire et routier, au partage des véhicules (auto-partage, covoiturage, auto-stop), aux modes actifs (maillage du réseau cyclable du territoire) mais également par une communication accentuée sur cette thématique pour inciter la population à l'utilisation de ces modes de déplacements.

**Objectif opérationnel : accompagner la transition énergétique de la flotte de véhicule,** par un renouvellement progressif et tourné vers un parc automobile plus « vert ». Cette électromobilité est au centre de la réflexion. Les actions, d'ores et déjà engagées en matière de renouvellement de nos parcs de véhicules publics, ainsi que l'équipement du territoire avec des bornes de recharge, seront prolongées et dynamisées.

**Objectif opérationnel : encourager le développement des services de sobriété des déplacements et de démobilité,** en encourageant les politiques transversales qui limitent et/ou évitent les déplacements. Il est important de développer des solutions numériques qui permettent d'éviter certains déplacements trop complexes, coûteux ou non durables. Il est important de préciser que l'amélioration des mobilités va générer des leviers favorables à plusieurs axes du projet stratégique porté par le territoire : loisirs, tourisme, santé, accès aux services, accès à l'emploi, écologie.

**Les leviers d'actions et de projets pour diversifier les solutions de mobilité, s'adapter aux besoins et décarboner une partie des déplacements sur le territoire sont les suivants :**

- ↳ Animation d'un groupe de travail mobilité
- ↳ Étude action sur la mobilité
- ↳ Mise en œuvre du dispositif RézoPouce
- ↳ Contrat opérationnel de mobilité
- ↳ Acquisition de véhicules électriques
- ↳ ...

• **Objectif stratégique 3.3 : Anticiper la gestion de l'eau**

**Objectif opérationnel : travailler sur le renouvellement des réseaux.** L'objectif sera d'apporter des réponses pour accompagner les structures (syndicats ou communautés) à réfléchir sur la ressource en eau disponible, en travaillant sur des schémas directeurs, en anticipant la gestion, la ressource (captage, irrigation, eau brute) en mettant en œuvre une politique d'économie de l'eau, notamment en modernisant le réseau d'adduction.

**Objectif opérationnel : aider nos concitoyens à diminuer leur consommation.** L'objectif sera de favoriser l'échange et la communication avec les habitants pour les sensibiliser aux problématiques de consommation.

**Objectif opérationnel : encourager de nouvelles pratiques agricoles pour une meilleure qualité de l'eau,** en préservant la qualité de l'eau par la mise aux normes de certaines stations d'épuration, la gestion et l'animation du foncier proche des cours d'eau.

**Objectif opérationnel : rechercher de nouvelles ressources sur le territoire,** en sécurisant notre alimentation en eau potable par un maillage intercommunal à long terme.

**Les leviers d'actions et de projets pour anticiper la gestion de l'eau sont les suivants :**

- ↳ Travaux d'aménagements de sécurisation et de validation du réseau
- ↳ Alimentation en eau potable
- ↳ Stations d'épuration
- ↳ Création d'aires mixtes de remplissage et de rinçage
- ↳ Création de cuves de stockage des eaux de pluie
- ↳ Gestion de la ressource
- ↳ Optimisation de l'irrigation
- ↳ Lutte contre les inondations : aménagements et prévention (limiter l'artificialisation, ...)
- ↳ ...

• **Objectif stratégique 3.4 : Anticiper la gestion des déchets**

Le territoire a une politique volontariste sur le compostage et les déchets verts ; la tarification incitative est déjà en vigueur sur une partie du territoire.

**Objectif opérationnel : réduire la production de déchets non valorisables pour limiter les impacts écologiques, financiers et fiscaux.** Les objectifs et enjeux essentiels sont de détourner de nombreux tonnages de déchets résiduels de l'enfouissement ou de l'incinération.

**Les leviers d'actions et de projets pour anticiper la gestion des déchets sont les suivants :**

- ↳ Une gestion efficace des bio-déchets (création de plateformes de compostage collectives, installation de composteurs électromécaniques, renforcement du parc de composteurs individuels, collecte des biodéchets ciblée par producteur...)
- ↳ Modifier les modes de collecte pour permettre de maîtriser les coûts tout en exerçant un service de qualité (développement de points d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles en centre bourg, réduction des fréquences de collecte...)
- ↳ ...

**Objectif opérationnel : adapter le financement du service public de collecte et traitement des déchets.** Les objectifs sont de permettre une évolution du financement du service par la mise en place éventuelle d'une tarification incitative. Ce financement, permettant d'appliquer le principe du pollueur / payeur, participera à la stratégie globale de réduction des déchets. Les leviers d'actions identifiés relèvent des investissements nécessaires pour la pré-collecte, la collecte et la gestion administrative et financière de cette mise en place qui seront nécessaires.

**Objectif opérationnel : rénover et réhabiliter les équipements et structures de collecte afin d'anticiper l'accroissement de population,** notamment en modernisant les centres de collecte. Les déchetteries et le quai de transfert sont devenus exigus et le seront davantage dans un avenir proche. Il est essentiel d'anticiper et de programmer une extension des structures. Il en va de la qualité du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents sur site. Par ailleurs, une extension du quai de transfert permettra de transiter un tonnage important vers des centres de valorisation énergétique. Les leviers d'action sont donc essentiellement la rénovation et l'extension de nos équipements structurants.

**Les leviers d'actions et de projets pour anticiper la gestion des déchets sont les suivants :**

- ↳ Installation de containers enterrés ou semi-enterrés
- ↳ Modernisation des déchetteries et centres de tri
- ↳ Tarification incitative
- ↳ Développement des programmes de prévention
- ↳ Développement du compostage individuel et collectif
- ↳ Optimisation de la gestion des déchets verts
- ↳ Problématique des pneus
- ↳ Actions de prévention
- ↳ ...



## ORIENTATION 4 – CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

- **Objectif stratégique 4.1 : Favoriser l'attractivité de nouveaux arrivants par des services dédiés**

**Objectif opérationnel : développement du numérique et attractivité économique.** A part via l'accompagnement des porteurs de projets économiques, il n'existe pas, ni au niveau du Pays, ni des EPCI, de démarche structurée d'« attractivité » dédiée notamment à la prospection, l'accompagnement et l'accueil de nouveaux arrivants. Ce type de démarche amène généralement à mettre des moyens dans des actions précises : organisation de séjours de découverte du territoire, accompagnement à l'installation des nouveaux arrivants et leurs familles (logement, scolarité, démarches administratives), convivialité (accueil des habitants, insertion dans la vie culturelle et associative), emploi du conjoint, aide à la maturation de projets professionnels etc. Par ailleurs, nous souhaitons nous appuyer sur les solutions numériques pour favoriser l'attractivité économique. Cela peut concerner d'une part, la prospection d'entreprises fortement utilisatrices du numérique, qui deviennent désormais des cibles crédibles au regard de l'amélioration des conditions de desserte numérique du territoire (4G, fibre). Ainsi, le développement du télétravail, accentué par la crise sanitaire 2020/2021 est une opportunité, à condition de l'accompagner localement. D'autre part, les outils numériques peuvent servir à mieux présenter les opportunités d'installation sur le territoire (c'est le cas par exemple des portails d'attractivités, développés sur d'autres territoires).

- **Objectif stratégique 4.2 : Consolider l'attractivité territoriale pour les entreprises, pour les salariés**

**Objectif opérationnel : faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique.** A ce jour, l'accompagnement des porteurs de projets est assuré, avec plusieurs acteurs mobilisés sur le sujet, notamment les communautés de communes, consulaires, Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. L'orientation 2 vise déjà à renforcer cet accompagnement, en particulier sur le volet collectif (animation des réseaux, appuis aux filières). Pour autant, qu'il s'agisse de permettre à des entreprises locales de se développer, ou d'attirer de nouveaux porteurs de projets, il est nécessaire de pouvoir répondre aux besoins en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises. Sur le plan du foncier économique, le territoire est jusqu'ici peu consommateur, avec environ 2 à 3 ha par an nécessaires pour répondre aux besoins, et principalement localisés en périphérie biterroise où le long de l'A75. La rareté du foncier, la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux, les politiques d'urbanisme (notamment le SCOT) amènent aussi les élus locaux à penser l'implantation d'entreprises « autrement », en évitant au maximum de consommer du foncier. Il y a un enjeu fort à faire évoluer l'offre d'immobilier à vocation économique, en ré-investissant des bâtiments ou des friches pour des espaces commerciaux, artisanaux ou tertiaires. Par ailleurs, il existe très peu d'offres sur le territoire relatives à de l'immobilier dédiées à l'entrepreneuriat, de type « pépinière d'entreprises », « hôtel d'entreprises » ou

encore « ateliers relais ». Ces offres couplent généralement une accession immobilière à loyer modéré ainsi qu'une offre d'accompagnement, d'animation et de conseil. La particularité du territoire, maillé par de nombreux bourgs, ne permet pas d'imaginer un seul lieu centralisateur, mais plutôt de travailler sur le développement d'un réseau de petits espaces, en cœur de village de préférence, de type tiers lieux. C'est notamment ce qui a commencé à voir le jour sur les communautés de communes Sud Hérault et Les Avant-Monts.

- **Objectif stratégique 4.3 : Mener une démarche d'attractivité globale**

**Objectif opérationnel : partager, mutualiser, voire développer des outils de promotion.** L'aspect « promotionnel » est tout aussi important : nous souhaitons mieux faire connaître notre territoire, au-delà du volet touristique. Cela passera par deux types de leviers. Le partage, la mutualisation, et le développement en commun d'outils de promotion du territoire auprès de différentes cibles : entreprises, salariés, opérateurs de tourisme, touristes, habitants. Un travail sur l'identité territoriale, et une mise en valeur de l'offre qui en découle autour des thèmes forts : la nature, la culture & le patrimoine, le bien-être et la santé, la viticulture, l'économie (présentielle, mais aussi productive par la valorisation des ressources naturelles), les sports, l'offre de proximité dans les villages du territoire.

Le travail sur les trois orientations précédentes contribue déjà de fait à l'attractivité, en étoffant l'offre territoriale : infrastructures, aménagement et cadre de vie, services aux populations, animation économique etc. Pour autant, il est possible d'actionner des leviers complémentaires :

- La promotion du territoire qui consiste à communiquer sur l'offre territoriale et sur les opportunités qui y sont offertes. Elle devra s'appuyer sur les éléments identitaires forts du territoire. La promotion permet à des cibles potentielles de s'intéresser au territoire, et d'envisager éventuellement de s'y installer pour y vivre ou entreprendre.
- La mise en place des services spécifiques pour que la cible aille de l'idée au projet concret d'installation. Cela revient à l'aider à découvrir le territoire, mieux qualifier son projet d'installation pour trouver des réponses adéquates, lever ses doutes et la convaincre à s'installer, l'aider à faire ses choix, l'aider à s'installer.
- Sur le volet entrepreneurial, un travail particulier est à faire sur la consolidation de l'offre foncière et immobilière, pour disposer de produits adaptés aux demandes des entreprises, ainsi qu'aux nouveaux modes de travail des entrepreneurs et des salariés, y compris en milieu rural.

**Les leviers d'actions et de projets pour favoriser l'attractivité de nouveaux arrivants à des services dédiés sont les suivants :**

- ↳ Acquisition de friches industrielles pour la création de locaux professionnels
- ↳ Actions de promotion
- ↳ Création d'ateliers relais
- ↳ Création de tiers lieux
- ↳ Offre d'accueil qualifiée
- ↳ Cellule d'accueil et d'accompagnement
- ↳ Opérations pour les primo-accédants
- ↳ ...

## 4.1 INTÉGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT

Le territoire est engagé dans une politique de contrats :

- ↳ Contrat de ruralité (2017-2020), État, Région, Département, Communautés de communes, Parc, Consulaires, Pays ;
- ↳ Contrat Région/Pays (2018-2021), Région, Parc, Communautés de communes, Pays ;
- ↳ Contrat Local de Santé (2020-2024), ARS et Pays ;
- ↳ Programme d'intérêt général (2017-2022) État, ANAH, Département, Pays ;
- ↳ Opération Collective de Modernisation (2018-2022), État, Région, Pays ;
- ↳ Petites Villes de Demain (2021-2027), État, Communes, Communautés de communes ;
- ↳ Bourgs-Centres, Région, Communautés de communes, Communes (Bédarieux, Olonzac, Murviel-les-Béziers, Magalas, Roujan, Capestang ; en cours Lamalou-les-Bains, Puisserguier, Cessenon-sur-Orb, Saint-Chinian, Saint-Pons de Thomières), Pays ;
- ↳ Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département de l'Hérault (SDAASP) : État / Département de l'Hérault et Région, EPCI de l'Hérault, Consulaires, ARS, les Pays, la CAF, la CPAM, la MSA, la CARSAT, la Poste, Pôle Emploi, Union départ des CCAS, les missions locales.

Le territoire est aussi engagé dans une politique de labels à forte valeur ajoutée :

- L'Opération Grand Site « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » : vers un label Grand Site de France (lancée par l'État en juillet 2015, projet et programme OGS 2019-2023 validé au niveau national en décembre 2020) ;
- L'Opération Grand Site de France en Projet Canal du Midi, Béziers, la Communauté de communes Sud Hérault est membre de l'association de préfiguration ;
- La marque Grand Site Occitanie, le contrat cadre a été signé entre l'Association de Préfiguration Grand Site Canal du Midi Béziers et la Région Occitanie ;
- Le Grand Site Salagou et Cirque de Mourèze, la Communauté de communes Grand Orb est membre du Syndicat mixte ;
- Le label national Pays d'art et d'histoire (label obtenu en 2016 pour 10 ans) ;
- Le label national « Projet Alimentaire Territorial » reconnaissance le 8 août 2019 pour 3 ans (août 2019-août 2022) ;
- Le label national « Vignobles et Découvertes » sur la destination « Minervois, Faugères, Saint-Chinian en Haut Languedoc » 1ère labellisation en octobre 2014, renouvellement en 2017 et renouvellement fin 2021 ;
- Le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » (2017-2021) ;
- Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) obtenu en 2015- AAP ministère de l'Écologie ;
- Label TEPOS (Territoire à Energie POSitive) le Pays est reconnu et labellisé TEPOS par le réseau national suite à son engagement dans le TEPCV et l'accompagnement des collectivités du territoire dans cette démarche ;
- Pôle d'excellence rurale sur la diversification agricole et le développement de la filière des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (2012) ;
- Pôle d'excellence rurale Couleurs du patrimoine (2007).

## 4.2. VALIDATION DES ACTIONS

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » (cf. article 6.3) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

## 4.3. PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## ARTICLE 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;



- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## ARTICLE 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. LE TERRITOIRE SIGNATAIRE

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté de chargés de missions pour faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un cofinancement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Par ailleurs, le territoire est déjà engagé dans des partenariats étroits et efficaces avec les partenaires suivants :

- La Fondation Abbé Pierre dans le cadre de la politique de l'habitat pour le traitement de situations urgentes ;
- La CARSAT dans le cadre de la politique de l'habitat pour l'accompagnement des personnes retraitées ;
- Action Logement dans le cadre de la politique de l'habitat pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ;
- La CAF dans le cadre de la politique de l'habitat pour le repérage de logement « non décent » ;
- L'ARS dans le cadre de la politique de l'habitat pour la détection du radon dans le logement privé ;
- La Fondation du Patrimoine pour cofinancer les dossiers des propriétaires privés dans le cadre de l'opération façades « Colorons le Pays » et accompagner les souscriptions pour le bâti public ;

- La CAPEB pour la formation /information des artisans ;
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement pour l'accompagnement des privés et des collectivités sur les aspects juridiques liés aux logements ;
- Le CAUE pour des permanences destinées aux particuliers pour des conseils architecturaux et dans le cadre des actions menées par le Pays (opération façades, Pays d'art et d'histoire) ;
- L'ADIL pour informer les usagers, locataires, propriétaires occupants ou bailleurs, copropriétaires, sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif, ou encore sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété ;
- L'ADEME dans le cadre de la charte du Conseil en Energie Partagé qui permet aux communes adhérentes de bénéficier des conseils d'un technicien spécialisé ;
- La région Occitanie pour la mise en œuvre et le suivi du Guichet Unique Rénov 'Occitanie ;
- CAF /ARS/ DDTM/Département de l'Hérault pour le suivi et l'animation de la Cellule Locale d'Habitat Indigne (CLHI) qui s'inscrit dans le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) ;
- Les conventions territoriales : CAF / EPCI / communes pour leur politique et équipement Petite enfance / enfance et jeunesse.
- La convention PASIP du Département/Communautés de communes/État.

### 6.3 L'ÉTAT, LES ÉTABLISSEMENTS ET OPÉRATEURS PUBLICS

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc...

### 6.4. MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## ARTICLE 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif des Communautés de communes, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. LE COMITÉ TECHNIQUE

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire du Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Il est composé des services des Communautés de communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

#### ARTICLE 8 - **Suivi et évaluation du CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

#### ARTICLE 9 - **Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

#### ARTICLE 10 – **Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

#### ARTICLE 11 – **Évolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

#### ARTICLE 12 - **Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

#### ARTICLE 13 – **Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Montpellier.

## Signé à Magalas le 10/12/2021

Le Préfet de l'Hérault  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-préfet de Béziers  
**Pierre CASTOLDI**



Le président du Syndicat Mixte  
du Pays Haut Languedoc et Vignobles



Le président de la communauté  
de communes du Minervois au Caroux  
**Josian CABROL**



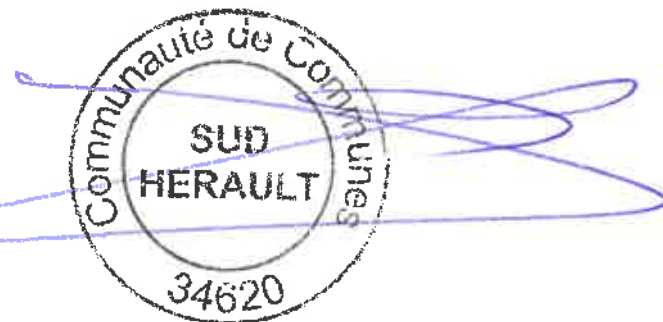
Le président de la communauté  
de communes Les Avant-Monts  
**Francis BOUTES**



Le président de la communauté  
de communes Grand Orb  
**Pierre MATHIEU**



Le président de la communauté  
de communes Sud-Hérault  
**Jean-Noël BADENAS**



## Sommaire des annexes

**ANNEXE 1** – Synthèse des AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces)

**ANNEXE 2** – Tableaux synoptiques du projet de territoire

**ANNEXE 3** – Liste des Communautés communes et des communes

# ANNEXE 1 -

## Synthèse des AFOM par axe du CRTE

### Cohésion sociale

#### Atouts

- Un cadre de vie de qualité et un environnement préservé qui génère une attractivité du territoire
- Un maillage correct des Services de l'enfance et de la petite enfance, selon les chiffres et les moyennes nationales
- Présence de maisons de santé et de Maisons France Service dynamiques (10 sur le territoire)
- Une politique d'accueil des nouveaux arrivants à maturité : 239 projets accompagnés – un record en 2020 avec 56 installations
- Accès à la propriété et à l'emploi : en 2020, 59 % des actifs du territoire travaillent dans la commune de résidence
- Le déploiement du Contrat Local de Santé 2021-2024
- Animation de revitalisation des centres bourgs (bourgs-centres Occitanie, Cœur de ville et Petites Villes de demain : des villages menacés mais des actions en cours).

#### Faiblesses

- Couverture médicale insuffisante sur certains bourgs éloignés 2,2 % de la population du CRTE est à plus de 20 minutes d'un des services de santé de proximité contre 1,2 % en région. Manque de spécialiste à plus de 30 minutes d'un service d'urgence
- Logements vacants : 11,3 %
- Devenir de l'habitat collectif dans les centres bourgs qui ne correspond pas à la demande des nouveaux arrivants
- Déséquilibre territorial des logements pour personnes en perte d'autonomie et concurrence - pourrait entraîner une menace : fermeture des établissements faiblement occupés
- Couverture des TIC encore insuffisantes malgré l'éligibilité d'une grande partie du territoire
- Dichotomie grandissante entre territoires des reliefs et ceux des plaines
- L'offre en médecine générale reste faible et fragile pour une grande partie du territoire. Une situation sanitaire relativement défavorable concernant la santé de la population
- Problématique de la mobilité pour les personnes fragiles (personnes âgées, à faibles revenus).

#### Menaces

- Réduction des services publics, du service de mobilité (ferroviaire...), gendarmerie, trésorerie, poste...
- Une dynamique de vieillissement de la population qui se poursuit
- Vieillesse des praticiens (dynamique existante également à l'échelle nationale), risque de développer un désert médical
- Une dynamique accrue sur la présence de résidence secondaire sur le territoire
- Le maintien d'un taux de chômage en progression et une hausse de la précarité facteur de paupérisation des populations locales.

#### Opportunités

- Programme d'Intérêt Général pour l'habitat
- Une vacance des logements anciens à résorber
- Politique régionale pour accueillir 200 médecins fonctionnaires
- Développement de la fibre 25,8 % des logements et locaux à usage professionnels sont raccordables à la FFTH (fibre optique) en 2020 (contre 0 % en 2019 !) ; un projet numérique porté par le département
- Des résidents secondaires de moins en moins secondaires (lié au développement de la fibre et du télétravail), démontrant une redynamisation du territoire.

## Relance économique

### Atouts

- Une image viticole qualitative (AOP, Label)
- Présence forte du tourisme vert notamment d'activités de sport et pleine nature, ainsi que de sites remarquables
- Un accès amélioré par l'A75 pour une partie du territoire
- Une offre touristique et un patrimoine diversifié, des sites d'intérêt patrimoniaux à préserver, mieux gérer et mettre en valeur
- Deux grandes stations thermales : Avène, Lamalou-les-Bains
- La présence du Canal du Midi
- Une partie du territoire couverte par le PNR
- Un secteur de commerces de proximité dynamique
- Une forte présence de l'emploi agricole
- Des acteurs publics impliqués dans la valorisation du territoire et dans l'accompagnement des acteurs privés.

### Faiblesses

- Une activité agricole peu diversifiée et des agriculteurs vieillissants
- Une concentration de l'emploi peu élevée faisant du CRTE un territoire économiquement dépendant des pôles urbains de proximité (Béziers notamment)
- Peu d'offre en immobilier d'entreprises
- Une forte présence des plus de 60 ans et une sous représentation des moins de 15-29 ans
- Absence d'identité économique au-delà du tourisme et de la viticulture (excepté Pierre Fabre/Avène)
- Absence de dynamique identifiée sur les activités de services et ingénierie, notamment TIC et le numérique (politique pour la fibre, absence d'animation numérique identifiée ?).

### Menaces

- Saisonnalité forte sur le littoral et ses environs : risque de saturation des zones touristiques (à la fois une menace si les publics délaissent l'ex Languedoc, mais peut-être une opportunité pour les territoires d'arrière Pays)
- Essor des métropoles et grandes villes voisines, qui pourrait induire un renforcement du déséquilibre territorial existant en matière d'emploi
- Une activité agricole triplement menacée par des facteurs internes (vieillesse, déprise) et externes (changement climatique), et qui a besoin de se diversifier tant sur ces productions que ces modèles économiques.

### Opportunités

- Volonté affirmée des principaux financeurs (État, Europe, Région, Département) d'accompagner la transition écologique des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique
- Le besoin de diversification agricole est aussi une opportunité de fixer de nouveaux entrepreneurs sur le territoire, avec des modèles de productions locales
- Développer des filières à partir des ressources locales : Bois, Marbre, Pierre sèche
- Initiatives intéressantes menées sur la CC Sud Hérault en matière d'immobilier d'entreprises et soutien projets : à essayer ?
- Besoin de favoriser les approches transversales dans la culture et le tourisme
- Transformer les excursions en courts séjours
- Des offres d'emploi non satisfaites, des entreprises à reprendre, l'occasion de proposer des opportunités à des acteurs extérieurs au territoire
- Des productions locales à valoriser via les circuits courts et un attrait pour les produits du terroir.



## Transition environnementale

### Atouts

- Un patrimoine naturel et environnemental varié dû à une géologie variée
- l'engagement fort de certaines communes au travers de la charte du Pnr HL et de l'OGS Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian
- Des filières (bois et marbre) de qualité
- Des rejets de CO2 relativement faibles
- Une production d'énergies renouvelables par habitant deux fois supérieure à la moyenne départementale (forte capacité installée en hydraulique).
- La présence d'un Guichet Rénov'Occitanie
- Un territoire labellisé TEPOS et 2 PCAET
- Une croissance de la production d'énergie solaire et éolien depuis 2014, accrue depuis 2017
- 62,9 % du territoire en superficie forestière et milieux semi-naturels, avec un taux de boisement à 64% (parmi les territoires les plus boisés de la Région).

### Faiblesses

- Une ressource en eau inégalement répartie
- Une accessibilité variable en fonction des communes du fait d'un maillage routier principalement composé de voies secondaires et communales ainsi qu'une forte dépendance à l'autosolisme
- Une distance travail-domicile supérieure à la moyenne nationale
- Une facture énergétique plus élevée qu'à l'échelle nationale, pour une population dont les revenus sont plus faibles (précarité énergétique)
- Faible présence d'aires de covoiturage
- L'absence de desserte ferroviaire fréquente alors qu'une part importante de la population travaille dans les grands pôles urbains
- Une intermodalité qui n'est pas adaptée aux correspondances CAR/TER
- Aménagements cyclables peu développés (pistes cyclables, parkings vélos, emports sur CAR, etc.), ne favorisant pas le développement du cyclotourisme et la lutte contre l'autosolisme.

### Menaces

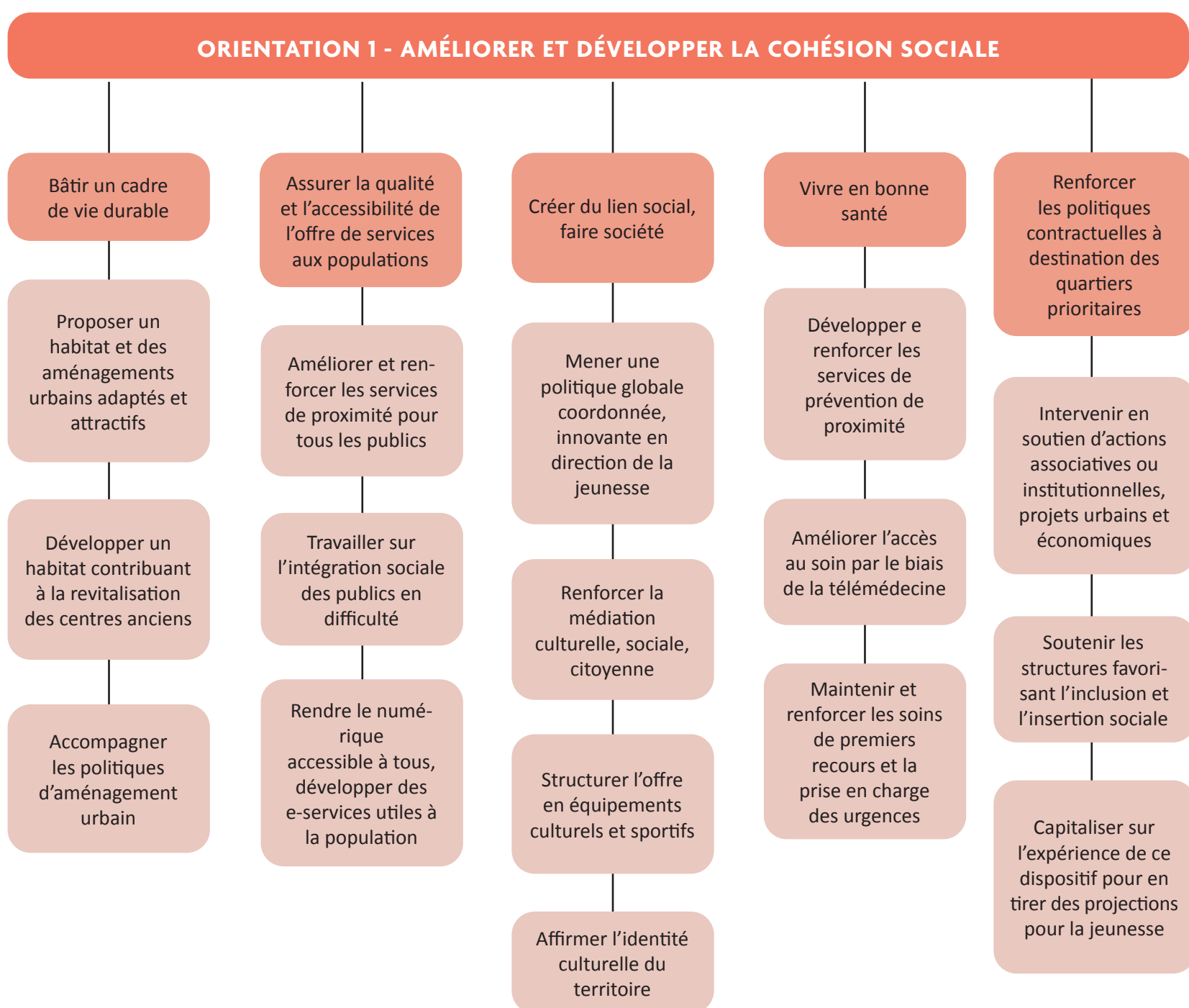
- Le débit des cours d'eau en période d'étiage est de plus en plus faible, les périodes d'étiage s'allongent et sont plus fréquentes : quel devenir dans un contexte de changement climatique globale qui va affecter le territoire ?
- L'accélération de l'artificialisation pour répondre à la demande pour de l'habitat ou de l'activité
- Une artificialisation des sols dont le rythme serait maintenu et/ou accéléré et qui impactera la ressource en terres agricoles productives
- Le changement climatique : inondations, sécheresses, incendies. Ainsi que les enjeux de préservation de la biodiversité
- La précarité énergétique concernant le logement et la mobilité
- Le risque d'un désengagement de l'État et la nécessaire mobilisation des acteurs pour le maintien du transport ferroviaire.

### Opportunités

- Renforcement de la dynamique autour des produits locaux et des circuits courts (magasin, caissettes de viande, transfo fromagère, apiculture, boulanger...)
- Inciter et renforcer la dynamique autour de l'agriculture biologique
- S'ouvrir à de nouvelles cultures agricoles, permettre la diversification des productions
- Un potentiel photovoltaïque à développer grâce au potentiel d'ensoleillement de l'Hérault et aux dynamiques et politiques mondiales et nationales
- Petit à petit le développement du covoiturage
- Les dynamiques vélo/mobilité douces sur les CCGO et CCAM.

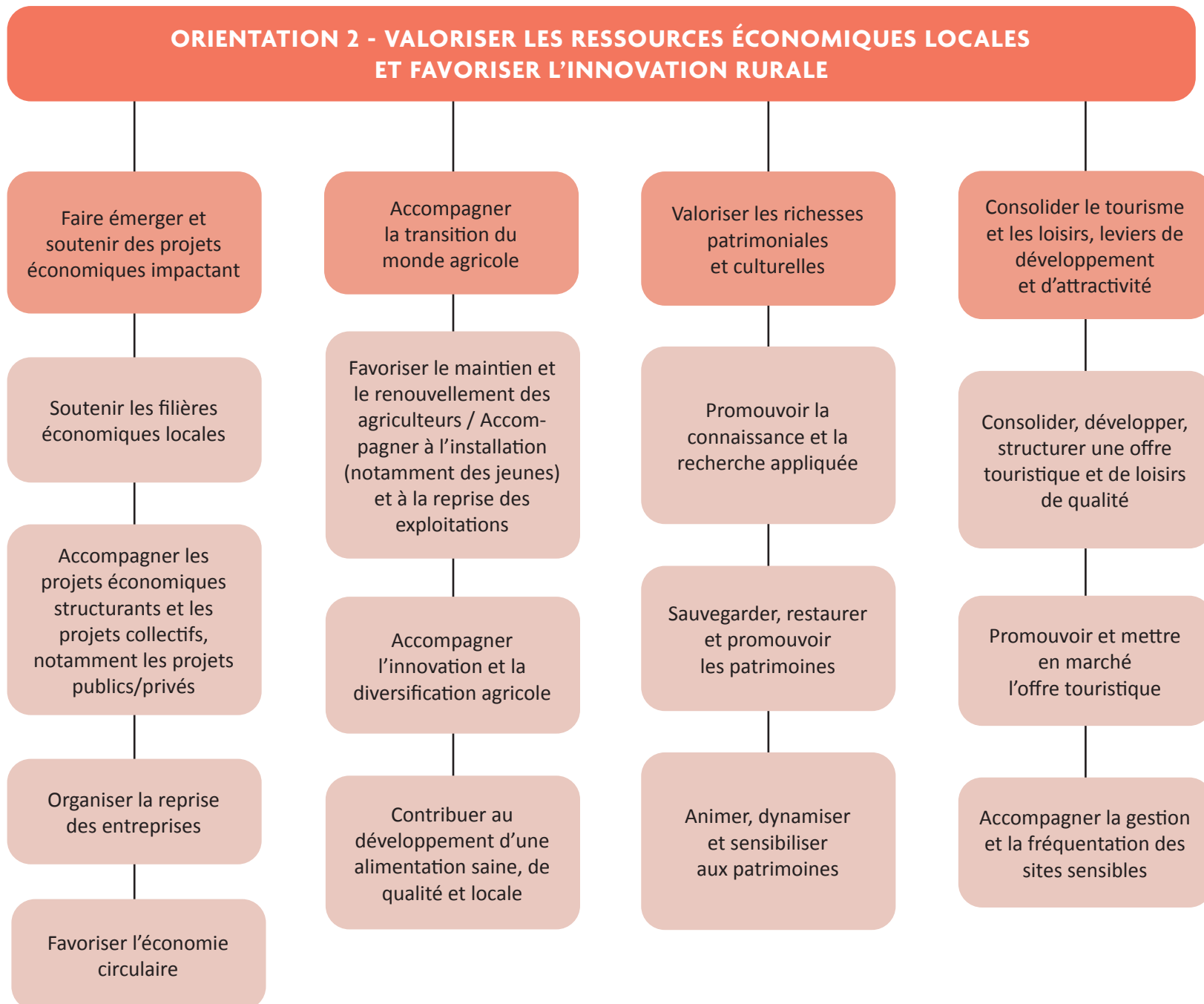
## ANNEXE 2 - Tableaux synoptiques du projet de territoire

### PROJET DE TERRITOIRE : Vers un territoire rural, attractif, dynamique et inclusif



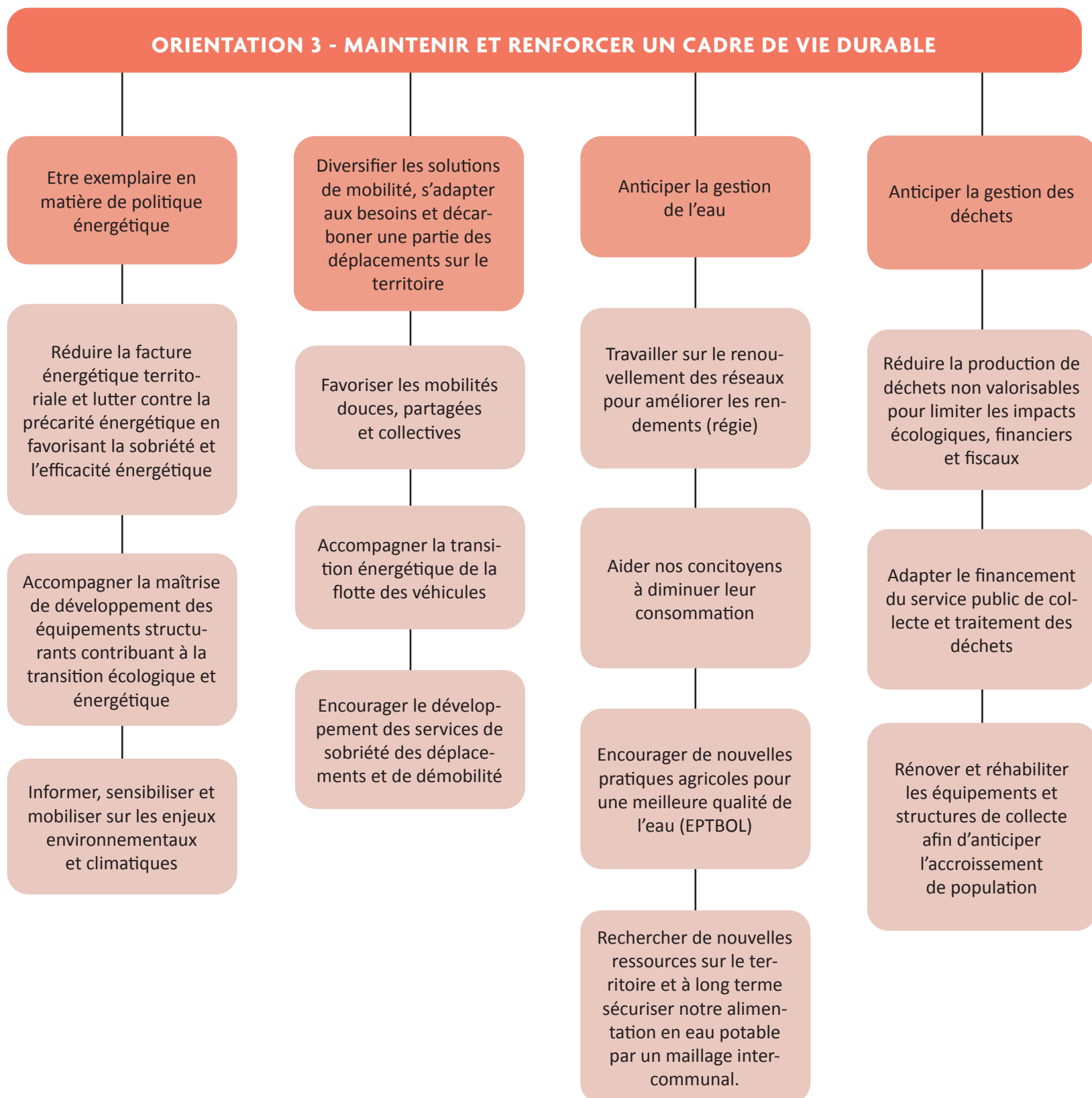
#### LÉGENDE

- Orientation
- Objectifs stratégiques
- Objectifs opérationnels



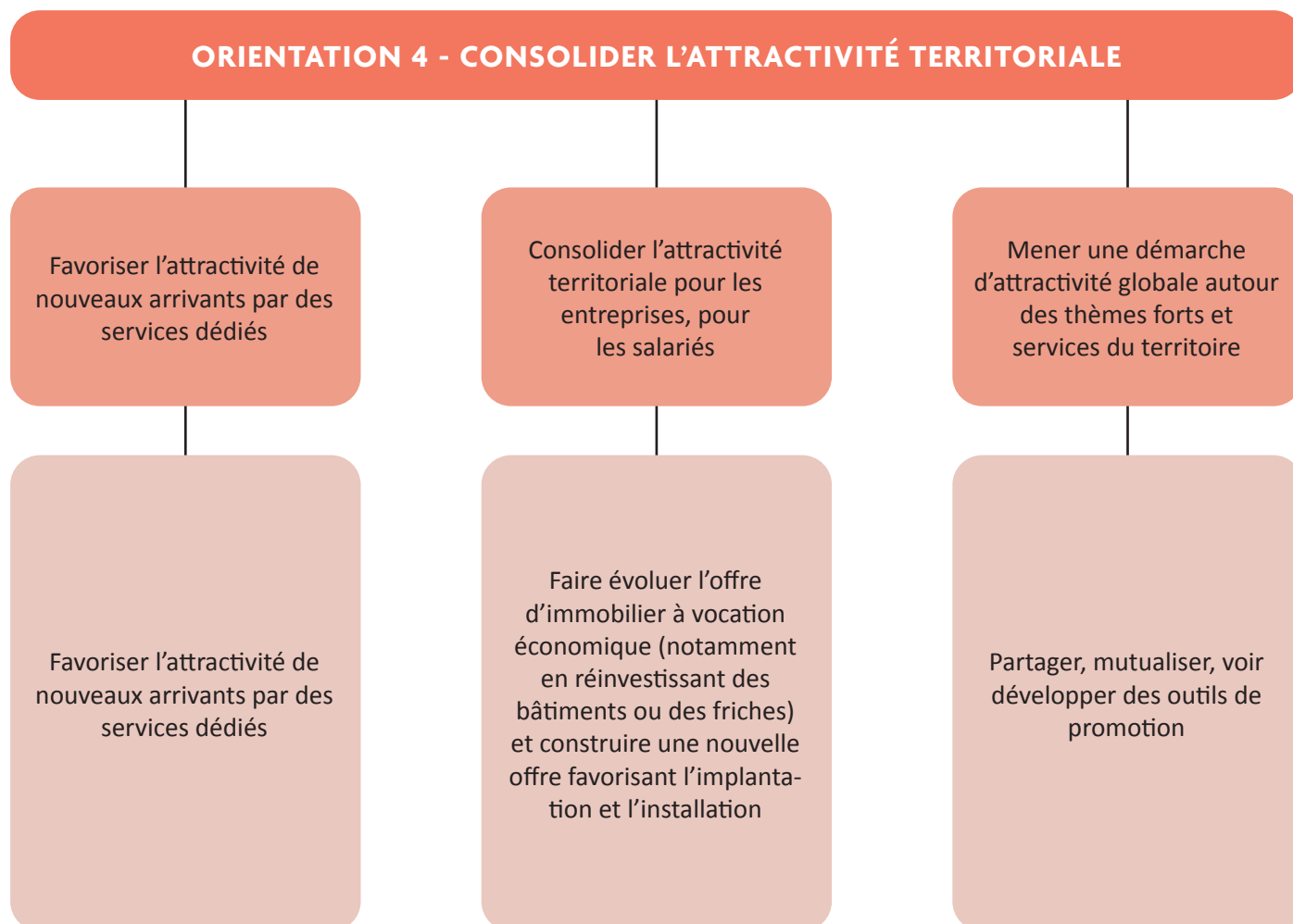
## LÉGENDE

- Orientation
- Objectifs stratégiques
- Objectifs opérationnels






## LÉGENDE

- Orientation
- Objectifs stratégiques
- Objectifs opérationnels



## LÉGENDE

-  Orientation
-  Objectifs stratégiques
-  Objectifs opérationnels

## ANNEXE 3 - Liste des Communautés de communes et communes du territoire

<b>Grand Orb</b> 24 communes	Avène	La Tour-sur-Orb	
	Bédarieux	Le Bousquet-d'Orb	
	Brenas	Le Pujol-sur-Orb	
	Camplong	Le Pradal	
	Carlencas-et-Levas	Les Aires	
	Ceilhes-et-Rocozeles	Lunas	
	Combes	Pézenes-les-Mines	
	Dio-et-Valquières	Saint-Etienne-Estrechoux	
	Graissessac	Saint-Geniès-de-Varensal	
	Hérépian	Saint-Gervais-sur-Mare	
	Joncels	Taussac-la-Billièrre	
	Lamalou-les-Bains	Villemagne-l'Argentière	
	<b>Du Minervoïs au Caroux</b> 36 communes	Agel	Olargues
		Aigne	Olonzac
Aigues-vives		Oupia	
Azillanet		Pardailhan	
Beaufort		Prémian	
Berlou		Rieussec	
Boisset		Riols	
Cassagnoles		Roquebrun	
Cesseras		Saint-Etienne-d'Albagnan	
Colombières-sur-Orb		Saint-Jean-de-Minervoïs	
Courniou-les-Grottes		Saint-Julien	
Félines-Minervoïs		Saint-Martin-de-l'Arçon	
Ferrals-les-Montagnes		Saint-Pons-de-Thomières	
Ferrières-Poussarou		Saint-Vincent-d'Olargues	
La Caunette		Siran	
La Livinière		Vélieux	
Minerve		Verreries-de-Moussans	
Mons-la-Trivalle		Vieussan	
<b>Les Avants-Monts</b> 25 communes	Abeilhan	Murviel-lès-Béziers	
	Autignac	Neffies	
	Cabrerolles	Pailhès	
	Causse-et-Veyran	Pouzolles	
	Caussiniojols	Puimisson	
	Faugères	Puissalicon	
	Fos	Roquessels	
	Fouzilhon	Roujan	
	Gabian	Saint-Geniès-de-Fontedit	
	Laurens	Saint-Nazaire-de-Ladarez	
	Magalas	Thézan-les-Béziers	
	Margon	Vailhan	
	Montesquieu		
	<b>Sud Hérault</b> 17 communes	Assignan	Montouliers
Babeau-Bouldoux		Pierrereue	
Capestang		Poilhes	
Cazedarnes		Prades-sur-Vernazobres	
Cébazan		Puisserguier	
Cessenon-sur-Orb		Quarante	
Creissan		Saint-Chinian	
Cruzy		Villespassans	
Montels			



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC VIGNOBLES

## 2021 - 2026

### SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

1 rue de la Voie Ferrée

34360 Saint-Chinian

Tél : 04 67 38 11 10

[contact@payshlv.com](mailto:contact@payshlv.com)

[www.payshlv.com](http://www.payshlv.com)

[www.haut-languedoc-vignobles.com](http://www.haut-languedoc-vignobles.com)